

UN LIBRARY

NOV 23 1979



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE



COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/34/684

15 novembre 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
Point 100 de l'ordre du jour

COORDINATION ADMINISTRATIVE ET BUDGETAIRE ENTRE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES ET LES INSTITUTIONS SPECIALISEES AINSI QUE
L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 3	3
II. OBSERVATIONS GENERALES ET TABLEAUX COMPARATIFS	4 - 17	4
Tableau A.1 Montant total des budgets ordinaires approuvés		9
Tableau A.2 Montant total net des contributions effectivement payables par les Etats Membres au titre des budgets ordinaires approuvés		10
Tableau B Postes permanents		11
Tableau C Apport des budgets ordinaires dans les activités de coopération technique ...		12
Tableau D Fonds de roulement		14
Tableau E Barèmes des quotes-parts pour 1980 ...		16
Tableau F Récouvrement des contributions		20
III. OBSERVATIONS SUR LE BUDGET DES ORGANISATIONS	18 - 176	21
A. Organisation internationale du Travail	18 - 42	21
B. Organisation des Nations Unies pour l'alimen- tation et l'agriculture	43 - 56	34

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
C. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	57 - 66	39
D. Organisation de l'aviation civile internationale	67 - 74	43
E. Union postale universelle	75 - 83	46
F. Organisation mondiale de la santé	84 - 100	48
G. Union internationale des télécommunications	101 - 112	57
H. Organisation météorologique mondiale	113 - 124	61
I. Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime	125 - 133	65
J. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	134 - 156	69
K. Fonds international de développement agricole	sera publié sous la cote A/34/684/Add.1	
L. Agence internationale de l'énergie atomique	157 - 176	78

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 14 (I) du 13 février 1946, l'Assemblée générale prévoit, entre autres, que l'une des fonctions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires consiste à "examiner au nom de l'Assemblée générale les budgets administratifs des institutions spécialisées et les propositions visant les arrangements financiers à conclure avec ces institutions". Conformément à cette disposition, les membres du Comité consultatif se sont entretenus en 1979 avec le Chef du secrétariat de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OMCI) et avec de hauts fonctionnaires représentant les chefs de secrétariat de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les membres du Comité consultatif se sont également entretenus avec un représentant du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'article XVI de l'Accord régissant les relations entre l'Agence et l'ONU. Des renseignements concernant les budgets de l'Union postale universelle (UPU), de l'Union internationale des télécommunications (UIT), de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ont été communiqués au Comité consultatif par correspondance 1/.
 2. Le Comité consultatif remercie les chefs de secrétariat des diverses organisations de l'aide qu'ils lui ont apportée à l'occasion de l'établissement du présent rapport.
 3. Les chapitres II et III du présent rapport contiennent, respectivement, les observations générales du Comité sur les budgets et ses observations sur le budget de chacune des organisations, observations qui consistent surtout à comparer les budgets ou projets de budget pour 1980 avec les budgets de 1979. Au paragraphe 5 de sa résolution 33/142 A du 20 décembre 1978, l'Assemblée générale a prié le Comité consultatif "d'accorder, dans ses futurs rapports sur la coordination administrative et budgétaire, une plus grande importance aux aspects de l'évolution budgétaire dans chaque organisation qui peuvent présenter un intérêt pour les autres organisations et de compléter ces rapports annuels par des rapports sur des problèmes particuliers communs au système des Nations Unies". En raison du volume de travail qu'a représenté l'examen du projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1980-1981, le Comité consultatif n'a pu traiter de questions particulières dans son rapport de 1979 sur la coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il répondra l'année prochaine à la demande que l'Assemblée générale lui a adressée dans sa résolution 33/142.
-
- 1/ Des renseignements concernant le budget administratif du Fonds international de développement agricole (FIDA), conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'article VII de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et le FIDA, annexé à la résolution 32/107 de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1977, seront inclus dans un additif au présent rapport. Le Comité consultatif n'a pas examiné le budget de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) ni celui du Fonds monétaire international (FMI), étant donné que les accords conclus entre l'ONU et ces organismes ne prévoient pas la communication de leur budget à l'Assemblée générale pour examen.

II. OBSERVATIONS GENERALES ET TABLEAUX COMPARATIFS

4. Le présent chapitre contient sept tableaux où sont présentées des données comparatives sur les éléments suivants :

- A.1 Montant total (déduction faite des contributions du personnel) des budgets ordinaires approuvés (y compris les crédits additionnels), ou proposés;
- A.2 Montant total net des contributions effectivement payables par les Etats Membres au titre des budgets ordinaires approuvés;
- B. Postes permanents;
- C. Apport des budgets ordinaires aux activités de coopération technique;
- D. Fonds de roulement;
- E. Barèmes des quotes-parts;
- F. Recouvrement des contributions.

Ces tableaux sont présentés de la même manière que ceux qui figuraient dans le rapport que le Comité consultatif a soumis à l'Assemblée générale lors de sa trente-troisième session (A/33/309 et Corr.1 et Add.1).

5. Les budgets ordinaires approuvés ou proposés pour l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées (à l'exclusion du FIDA) et l'AIEA pour 1980 représentent un montant total de 1,313 milliard de dollars, dont 516 millions de dollars dans le cas de l'ONU et 797 millions de dollars dans le cas des institutions spécialisées et de l'AIEA. Ce total accuse une augmentation de près de 134 millions de dollars, soit de 11,4 p. 100, par rapport à 1979. Sur ce total de 1,313 milliard de dollars pour 1980, les Etats Membres fourniront 1 257 500 000 dollars en versant les contributions mises en recouvrement auprès d'eux, le reste, soit 55,5 millions de dollars, provenant des recettes accessoires. Le montant total des contributions à mettre en recouvrement pour 1980 sera supérieur de 110 millions de dollars, soit de 9,6 p. 100, à celui de 1979. Comme il ressort des données détaillées fournies plus loin dans le chapitre III, les organisations imputent la plus grosse partie de l'augmentation budgétaire de 1980, par rapport à 1979, à l'inflation et aux fluctuations des taux de change, et non à des augmentations au titre des programmes.

6. Pour cinq organisations (l'ONU, l'OIT, la FAO, l'OMS et l'OMCI), 1980 sera la première année d'un nouvel exercice biennal. Les chiffres du tableau 1.A montrent que le taux d'accroissement le plus élevé, en dollars, entre 1979 et 1980, est proposé pour la FAO (28,5 p. 100), qui est suivie à cet égard par l'OMCI (25,8 p. 100), l'OMS (16,9 p. 100) et l'ONU (12 p. 100); le budget de l'OIT accuse une diminution de 1,9 p. 100. Parmi les organisations qui ont un budget annuel, une seule a un budget dont l'augmentation, en dollars, est supérieure à 10 p. 100 (AIEA : 23,7 p. 100).

7. Les variations en pourcentage susmentionnées sont en partie déterminées par des facteurs tels que des différences entre les méthodes employées et dans la structure des dépenses qui sont faites dans des monnaies autres que le dollar des Etats-Unis. On ne peut donc pas considérer que ces variations indiquent nécessairement les taux relatifs de croissance réelle des budgets des diverses organisations. Dans la mesure où les trois quarts environ des budgets des organisations concernent les ressources en personnel, les variations de l'effectif donnent généralement une idée des changements apportés, en termes réels, au budget-programme d'une organisation. Cette interprétation ne serait toutefois pas exacte pour toutes les organisations considérées (voir par. 8 ci-dessous).

8. Ces dernières années, les budgets de plusieurs opérations de maintien de la paix ont été financés au moyen de contributions mises en recouvrement en dehors du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Conseil de sécurité ne s'était pas encore prononcé concernant la prorogation des mandats de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD) et de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) en 1980. Toutefois, comme il ressort des rapports du Secrétaire général publiés sous les cotes A/34/570 et Corr.1, et A/34/582 et Corr.1, si les mandats de ces deux Forces devaient être prorogés, il en résulterait des dépenses d'un montant annuel d'environ 154 millions de dollars, déduction faite des contributions du personnel.

9. Les Etats Membres contribuent également à des programmes, fonds et organismes financés par des contributions volontaires, dont plusieurs ont leur propre budget administratif. Les budgets (déduction faite des contributions du personnel) des principaux programmes financés par des contributions volontaires s'établissent comme suit :

	<u>En millions de dollars</u>
Programme des Nations Unies pour le développement et fonds connexes	91,9 <u>a/</u>
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	53
Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population	6,7
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	18,1 <u>b/</u>
Programme alimentaire mondial	17,8 <u>c/</u>
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	2,2
Université des Nations Unies	<u>13,8</u>
Total	<u>203,5</u>

a/ Le chiffre indiqué correspond à la moitié des montants approuvés par le Conseil d'administration pour 1980-1981 dans ses décisions 79/38 et 79/44.

b/ Dépenses d'administration et d'appui aux programmes financées au titre des programmes généraux et des programmes spéciaux.

c/ Le chiffre indiqué correspond à la moitié des prévisions de dépenses d'administration approuvées pour 1980-1981 par le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire.

/...

10. Un certain nombre d'Etats Membres contribuent également à une opération de maintien de la paix financée à titre volontaire, à savoir la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Si le Conseil de sécurité devait décider de proroger le mandat de la Force pour toute l'année 1980, les dépenses correspondantes s'élèveraient à environ 25 millions de dollars.

11. Comme on peut le voir dans le tableau B ci-après, le nombre total des postes permanents approuvés ou proposés pour 1980 pour les institutions spécialisées (à l'exclusion du FIDA) et l'AIEA ne dépasse que de 11 le nombre total autorisé pour 1978. L'augmentation aurait été plus importante si deux facteurs particuliers n'étaient intervenus, à savoir la décision de l'OMS de réduire le nombre des postes permanents tout en augmentant d'autres moyens d'action (d'où une diminution de 112 postes permanents à l'OMS) et la décision de transférer de l'AIEA à l'ONU la responsabilité de certains services généraux à Vienne.

12. Pour tenir compte du fait que tous les postes permanents ne sont pas pourvus toute l'année, plusieurs organisations appliquent à leurs dépenses de personnel un abattement au titre des postes vacants ou abattement pour mouvements de personnel. Par contre, toutes les organisations disposent de ressources en personnel supplémentaire dont le coût est imputé sur leur budget ordinaire ou sur des fonds extra-budgétaires, dont les fonds pour les dépenses d'appui des organisations. Le nombre total de fonctionnaires en poste à une date donnée est donc plus important que le nombre de postes permanents inscrits au budget ordinaire, comme il ressort du tableau suivant, qui montre la situation au 31 décembre 1978, telle qu'elle a été indiquée au Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA) :

	<u>Budget ordinaire</u>	<u>Fonds extra-budgétaires</u>	<u>Total</u>
ONU <u>a/</u>	10 318	4 859	15 177
OIT	1 382	1 201	2 583
FAO	2 669	3 373 <u>b/</u>	6 042 <u>b/</u>
UNESCO	2 409	958	3 367
OACI	638	433	1 071
UPU	131	38	169
OMS	3 000	1 275	4 275
UIT	529	331	860
OMM	240	141	381
OMCI	174	58	232
OMPI	192	1	193
FIDA	81	-	81
AIEA	<u>1 265</u>	<u>98</u>	<u>1 363</u>
<u>Total</u>	<u>23 028</u>	<u>12 766</u>	<u>35 794 <u>c/</u></u>

a/ Y compris le personnel de la Cour internationale de Justice, du HCR, de la CFPI, les fonctionnaires internationaux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et la moitié des fonctionnaires du Centre CNUCED/GATT du commerce international (pour tenir compte du fait que la moitié des dépenses du Centre sont imputées sur le budget ordinaire de l'ONU).

b/ Y compris le personnel du PAM.

c/ Dont 8 258 postes d'agent engagé au titre de projets.

/...

13. Le nombre total de fonctionnaires en poste au 31 décembre 1978 qui étaient employés par des fonds et programmes entièrement financés par des contributions volontaires était de 6 764, se répartissant comme suit :

PNUD et FNUAP	4 768
FISE	1 887
UNITAR	37
Université des Nations Unies	<u>72</u>
	<u>6 764</u>

14. Comme il ressort du paragraphe 12 ci-dessus, au 31 décembre 1978, 35 794 fonctionnaires étaient en poste à l'ONU, dans les institutions spécialisées (FIDA non compris) et à l'AIEA. Si l'on ajoute à ce chiffre les 6 764 fonctionnaires des fonds et des programmes entièrement financés par des contributions volontaires, on obtient un total de 42 558 fonctionnaires au 31 décembre 1978. Le chiffre correspondant au 31 décembre 1977 était de 41 176 (41 276 selon le paragraphe 16 du rapport du Comité consultatif publié sous la cote A/33/309, moins les 50 p. 100 des postes du Centre du commerce international qui correspondent à la part du budget du Centre qui est à la charge du GATT). L'augmentation au cours de la période de douze mois en question a donc été de 1 382 fonctionnaires, soit une augmentation de 3,4 p. 100 (contre 1 864, ou 4,7 p. 100, pour la période de douze mois précédente).

15. Le Comité consultatif note que les statistiques relatives au personnel qui sont établies par le CCQA ne comprennent pas les personnels du Centre international de calcul (CIC) ^{2/}, des opérations de maintien de la paix ni les agents locaux employés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

16. Au cours de ses entretiens avec les représentants des chefs de secrétariat des organisations, le Comité consultatif s'est enquis des procédures appliquées par leurs organisations respectives en ce qui concerne le reclassement de postes. Les renseignements que le Comité a obtenus sont récapitulés plus loin dans les observations relatives aux budgets des organisations intéressées (chap. III). Le Comité a l'intention de demander l'an prochain des renseignements complémentaires sur cette question et, si besoin est, il présentera un rapport à ce sujet à l'Assemblée générale, lors de sa trente-cinquième session.

17. Comme il ressort du tableau C ci-après, l'ONU, les institutions spécialisées (à l'exclusion du FIDA) et l'AIEA estiment que leurs programmes ordinaires de coopération technique représenteront en 1980 un montant total de 178 millions de dollars.

^{2/} Le Centre comptait 26 fonctionnaires à la fin de 1978, non compris le Directeur, dont le poste est inclus dans le total indiqué pour l'ONU.

Près des trois quarts de cette somme seront fournis par l'Organisation mondiale de la santé. Les budgets ordinaires des organisations (financés par les contributions mises en recouvrement) non seulement prévoient des crédits pour les programmes ordinaires de coopération technique, mais encore couvrent une partie des dépenses d'appui aux projets que les organisations exécutent pour le compte des programmes qui financent lesdits projets (programmes dont le principal est le PNUD). Les organisations n'appliquant pas la méthode de comptabilité analytique des coûts, le montant effectif de ces apports n'est pas connu mais, pour indiquer un ordre de grandeur, on signalera que les institutions spécialisées (à l'exclusion du FIDA) et l'AIEA estiment qu'en 1980, le montant des dépenses d'appui aux projets qui seront imputées sur leurs budgets ordinaires représentera 34 millions de dollars; l'ONU estime l'apport de son budget à cet égard à 17 millions de dollars. Ainsi, l'ONU, les institutions spécialisées (à l'exclusion du FIDA) et l'AIEA estiment qu'elles imputeront en 1980 sur leurs budgets ordinaires des dépenses d'un montant total de 229 millions de dollars au titre des activités de coopération technique. Ce chiffre représente environ 17,5 p. 100 du montant global de leurs budgets ordinaires, qui est de 1 313 400 000 dollars (voir tableau A.1).

TABLEAU A.1

Montant total des budgets ordinaires approuvés (y compris les crédits additionnels)

(En dollars des Etats-Unis)^{a/}

Organi- sations	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
ONU	172 327 800	183 740 200	204 970 400	264 549 000	264 549 000	336 844 450	336 844 450	461 010 350	461 010 350	516 471 750 ^{b/}
OIT	31 464 925	35 751 500	35 751 500	47 534 500	47 534 500	80 308 203	80 308 203	103 827 712	103 827 713	101 889 577
FAO	36 113 500	40 830 000	40 830 000	54 400 000	54 400 000	83 500 000	83 500 000	105 675 000	105 675 000	135 830 000 ^{b/}
UNESCO	46 020 580	46 020 580	65 277 000	65 277 000	88 546 000	88 546 000	112 206 500	112 206 500	151 500 000	151 500 000
OMS	75 215 000	86 034 290	96 682 900	108 799 800	119 310 000	138 910 000	147 184 000	171 600 000	182 730 000	213 645 000
OACI	8 414 413	8 818 237	10 692 951	12 121 435	14 295 595	16 756 438	18 223 111	18 924 400	20 187 400	21 041 400
UPU	1 961 165	2 074 316	2 877 813	4 039 124	4 365 000	5 614 016	6 467 373	8 343 584	10 046 358	9 316 994 ^{b/}
UIT	8 383 671	9 020 500	13 513 094	18 545 037	21 183 308	25 566 311	31 032 350	38 174 335	40 406 358	40 056 069
OMM	3 787 577	4 381 730	5 497 700	6 750 030	8 679 540	10 201 210	10 353 900	14 632 859	16 318 950 ^{c/}	17 495 000
OMCI	1 601 106	1 969 900	2 075 156	2 924 000	3 226 265	5 259 800	5 989 600	6 034 400	6 626 900	8 334 450 ^{b/}
OMPI	2 543 797	3 034 211	4 094 375	5 430 292	6 613 534	8 524 590	11 386 175	14 746 243	15 961 272	17 143 353 ^{b/}
AIEA	14 214 258	16 804 196	19 935 786	24 320 843	32 175 000	37 236 299	46 341 000	53 079 000	65 177 000	80 643 000 ^{b/}
Institutions spé- cialisées et AIEA	229 719 992	254 739 460	297 228 275	350 142 061	400 328 742	500 422 867	552 992 212	647 244 033	718 456 951	796 894 843
TOTAL GENERAL	402 047 792	438 479 660	502 198 675	614 691 061	664 877 742	837 267 317	889 836 662	1 108 254 383	1 179 467 301	1 313 366 593

a/ Les chiffres représentant des budgets biennaux ont été divisés en deux chiffres annuels égaux. Les budgets libellés en francs suisses ont été convertis en dollars sur la base du taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU à la fin de chaque année, sauf dans le cas des chiffres de 1979 et 1980, qui ont été convertis en dollars sur la base du taux pratiqué en décembre 1978. Les taux utilisés sont les suivants (francs suisses par rapport au dollar) : 1971 - 3,95; 1972 - 3,80; 1973 - 3,20; 1974 - 2,74; 1975 - 2,66; 1976 - 2,44; 1977 - 2,17; 1978-1980 - 1,73.

b/ Chiffre proposé ou préliminaire.

c/ Compte non tenu de la reconduction de l'excédent de 1978 (481 568 dollars).

TABLEAU A.2

Montant total net des contributions effectivement payables par les Etats Membres au titre des budgets ordinaires approuvés
(y compris les crédits additionnels)

(En dollars des Etats-Unis)^{a/}

Organi- sation	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
ONU	156 824 287	177 112 261	187 898 126	222 919 784	280 149 489	320 320 848	338 035 102	402 958 699	476 329 958	496 474 735 ^{b/}
OIT	31 240 337	34 870 448	34 878 804	45 701 031	47 145 679	81 168 339	79 738 612	65 311 658	90 496 965	101 889 577
FAO	31 940 000	39 810 000	39 810 000	53 650 000	53 560 000	81 590 000	81 590 000	103 756 000	103 756 000	132 030 000 ^{b/}
UNESCO	40 650 000	40 650 000	54 720 000	61 720 000	77 890 000	84 990 000	108 150 000	108 150 000	145 200 000	145 200 000
OMS	70 961 376	78 754 400	89 941 400	104 328 800	112 240 000	133 300 000	142 584 000	159 400 000	179 520 000	211 445 000
OACI	8 166 148	8 884 516	10 091 681	10 047 271	13 196 890	14 114 815	15 009 180	16 490 000	17 710 000	18 560 000
UPU	1 860 401	1 952 436	2 658 075	3 601 467	4 135 782	5 082 361	5 816 682	7 465 682	10 046 358	9 316 994 ^{b/}
UIT	6 674 262	7 366 257	9 963 958	15 407 394	16 762 245	19 207 989	25 324 424	32 492 890	31 161 618	31 508 439
OMM	3 244 880	4 379 230	4 996 700	6 720 380	7 975 040	9 826 400	10 319 400	13 195 546	15 814 450	17 495 000
OMCI	1 581 106	1 959 900	2 055 156	2 894 000	3 173 563	5 199 800	5 929 600	5 883 400	6 530 900	8 102 450 ^{b/}
OMPI	1 209 114	1 475 789	1 930 625	2 555 474	3 138 346	4 207 377	5 963 133	8 951 445	9 279 191	9 567 630 ^{b/}
AIEA	13 346 659	15 397 934	18 258 757	23 474 491	26 681 910	34 255 684	37 006 567	47 263 000	61 522 000	75 920 000 ^{b/}
Institutions spé- cialisées et AIEA	210 874 283	235 500 910	269 305 156	330 100 308	363 899 455	472 942 765	517 431 598	568 359 621	671 037 482	761 035 090
TOTAL GENERAL	367 698 570	412 613 171	457 203 282	553 020 092	644 048 944	793 263 613	855 466 700	971 318 320	1 147 367 440	1 257 509 825

^{a/} Les contributions en francs suisses ont été converties en dollars de la même façon que les budgets libellés en francs suisses (voir tableau A.1, note ^{a/}).

^{b/} Chiffre proposé ou préliminaire

TABLEAU B

Postes permanents (non compris les postes financés au titre des dépenses d'appui des organisations)

Organisation	1978	1979	1980	Augmentation (diminution) de 1978 à 1980		Augmentation (diminution) de 1979 à 1980	
				Nombre	Pour-centage	Nombre	Pour-centage
OIT	1 360	1 253	1 253 ^{a/}	(107)	(7,9)	-	-
FAO	2 433	2 433 ^{b/}	2 467 ^{b/}	34	1,4	34	1,4
UNESCO	2 224	2 301	2 310	86	3,9	9	0,4
OACI	705	705	705	-	-	-	-
UPU	117	117	117	-	-	-	-
OMS	2 297	2 297	2 185	(112)	(4,9)	(112)	(4,9)
UIT	513	512	514	1	0,2	2	0,4
OMM	235	238	244	9	3,8	6	2,5
OMCI	201 ^{c/}	210 ^{c/}	212 ^{d/}	11	5,5	2	1
OMPI	194	205 ^{e/}	229	35	18,0	24	11,7
FIDA	102	136 ^{e/}	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
AIEA	1 374	1 455	1 428	54	3,9	(27)	(1,9)
Total partiel (institutions spécialisées et AIEA)	11 755	11 862	11 664 ^{f/}	11 ^{f/}	0,1 ^{f/}	(62) ^{f/}	(0,5) ^{f/}
ONU	10 864	10 864	11 109	245	2,3	245	2,3
TOTAL GENERAL	22 619	22 726	22 773 ^{f/}	256 ^{f/}	1,1 ^{f/}	183 ^{f/}	0,8

a/ Non compris 39 postes financés par imputation sur le compte des dépenses d'agent d'exécution et 44 postes financés par d'autres ressources extra-budgétaires. Le chiffre indiqué représente le nombre de postes prévu au programme et budget pour 1980-1981 approuvé par la Conférence à sa session de juin 1979.

b/ Non compris 1 021 postes dont le coût est remboursé, au titre des frais généraux, par le PNUD, le Programme alimentaire mondial et des fonds d'affectation spéciale, et 443 postes financés en commun avec d'autres institutions des Nations Unies et des fonds fiduciaires.

c/ Non compris 31 postes du siège financés par imputation sur le budget de la coopération technique (10 postes d'administrateur et 21 postes d'agent des services généraux).

d/ Non compris 33 postes du siège financés par imputation sur le budget de la coopération technique (9 postes d'administrateur et 24 postes d'agent des services généraux). Voir plus loin chap. III, par. 130.

e/ Chiffre révisé pour 1979.

f/ FIDA non compris.

/...

TABLEAU C

Apport des budgets ordinaires dans les activités de coopération technique

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Organisation	1978			1979			1980		
	Programme ordinaire	Excédent des frais généraux effectifs sur les frais remboursés	Total	Programme ordinaire	Excédent des frais généraux effectifs sur les frais remboursés	Total	Programme ordinaire	Excédent des frais généraux effectifs sur les frais remboursés	Total
OIT	8 100	7 207	15 307	8 276	6 118 ^{a/}	14 394 ^{a/}	8 637	6 118 ^{a/}	14 755 ^{a/}
FAO	4 160	3 267	7 427	21 440 ^{b/}	4 000	25 440	14 000	5 000	19 000
UNESCO	6 249	2 525	8 774	3 715	2 460	6 175	3 715	2 460	6 175
OACI	-	-	-	-	-	-	-	-	-
UPU	257	403	660	488	695	1 183	488	765	1 253
OMS	110 000	14 000	124 000	116 500	14 500	131 000	132 000	19 000	151 000
UIT	1 228	-	1 228	1 231	-	1 231	1 280	-	1 280
OMM	903	-	903	903	-	903	1 848	-	1 848
OMCI	-	243	243	-	333	333	-	359	359
OMPI ^{c/}	2 231	-	2 231	2 392	-	2 392	2 324	-	2 324
AIEA	-	480	480	-	500	500	-	600	600
Total partiel (institutions spécialisées et AIEA)	133 128	28 125	161 253	154 945	28 606	183 551	164 292	34 302	198 594
ONU	11 832	15 300	27 132	11 832	16 050	27 882	13 624	17 200	30 824
TOTAL GENERAL	144 960	43 425	188 385	166 777	44 656	211 433	177 916	51 502	229 418

a/ Chiffres estimatifs fondés sur le remboursement des frais généraux au taux normal de 14 p. 100, compte non tenu du montant additionnel qui pourrait être remboursé à l'OIT par des organismes de financement du fait des coûts exceptionnellement élevés en vigueur au Siège.

(suite des notes à la page suivante)

(suite des notes du tableau C)

b/ Dont le solde éventuel des crédits ouverts en 1978-1979 pour le programme de coopération technique, à reporter aux fins d'utilisation en 1980-1981.

c/ Tous les chiffres ont été recalculés au taux de 1,73 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis (taux pratiqué pour les opérations de l'ONU au 31 décembre 1978).

TABLEAU D

Fonds de roulement

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Organisation	Montant brut des crédits ouverts ou demandés pour 1980	Montant brut des crédits ouverts ou demandés pour tout l'exercice	Fonds de roulement	Pourcentage de la 3ème colonne par rapport à la 1ère colonne	Pourcentage de la 3ème colonne par rapport à la 2ème colonne
OIT	94 418 ^{a/}	188 835 ^{a/}	0 ^{b/}	-	-
FAO	132 782	309 660	6 513 ^{c/}	4,9	2,1
UNESCO	151 500	303 000 ^{d/}	16 800 ^{e/}	11,1	5,5
OACI	25 436	72 634	1 500	5,9	2,07
UPU ^{f/}					
OMS	238 689 200	477 378 400	11 126 630	4,66	2,33
UIT ^{f/}					
OMM	20 068 ^{g/}	87 158 ^{h/}	2 500	12,46	2,87
OMCI	8 334	20 636	250	3,0	1,2
OMPI	17 143	-	1 092 ^{i/}	6,4	-
AIEA	75 656	-	2 000	2,6	-
ONU	607 102	1 214 203	40 000	6,6	3,3

^{a/} Ce chiffre concerne le budget de fonctionnement effectif, c'est-à-dire le budget total pour la période considérée, déduction faite de la réserve non répartie correspondant au montant des contributions mises en recouvrement auprès d'Etats Membres qui ne participent d'aucune façon aux travaux de l'Organisation et qui n'acquittent pas les contributions mises en recouvrement auprès d'eux.

^{b/} Il n'est pas fixé de montant précis pour le fonds de roulement; si l'on prévoit un chiffre nul, c'est parce que le déficit budgétaire de 1978-1979 sera vraisemblablement tel que le Fonds sera épuisé

(Suite des notes page suivante)

(suite des notes du tableau D)

d'ici le 31 décembre 1979. Le déficit non couvert, estimé à 7,5 millions de dollars au 30 juin 1979, sur la base d'un taux de change moyen présumé de 1,66 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis pour le reste de l'année 1979, sera résorbé grâce à l'utilisation temporaire d'autres fonds dont le Directeur général a la garde, et à des emprunts bancaires.

c/ Montant mis en recouvrement.

d/ Document 20 C/5 de l'UNESCO (approuvé).

e/ Constitué aux termes de la résolution 20.1 (document 20 C/5).

f/ L'UPU et l'UIT n'ont pas de fonds de roulement.

g/ Montant net du budget : 17 495 000 dollars; contributions du personnel : 2 573 000 dollars.

h/ Pour l'exercice 1980-1983, le montant net du budget s'élève à 74,4 millions de dollars, et les contributions du personnel sont estimées à 12 758 000 dollars.

i/ Des fonds de roulement d'un montant total de 3 720 000 francs suisses (2 150 000 dollars des Etats-Unis, au taux de 1,73 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis) ont été constitués pour les Unions de Paris, de Nice, de La Haye et de Berne par les organes directeurs de l'OMPI à leur session de septembre/octobre 1976. Les Etats membres ont été invités à contribuer à la constitution de ces fonds en effectuant des versements annuels d'un montant égal pendant une période de six ans, à compter du 1er janvier 1978. En conséquence, le tableau n'indique que les trois-sixièmes du montant en question. Le Fonds de roulement de l'Union de Locarno (30 000 francs suisses, soit 17 340 dollars des Etats-Unis) a déjà été intégralement constitué et est inclus dans le montant indiqué.

TABLEAU E

Barèmes des quotes-parts pour 1980
 (En pourcentage) a/

Membres ^{b/}	ONU	OIT ^{a/}	FAO	UNESCO	OACI	UPU	OMS	UIT	OMM	OMCI	OMPI ^{c/}	ATEA
Afghanistan	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	-	-	0,01
Afrique du Sud	0,42	-	-	-	0,61	2,34	0,41	1,88	0,85	-	1,37	0,45
Albanie	0,01	-	0,01	0,01	-	0,09	0,01	0,12	0,09	-	-	0,01
Algérie	0,12	0,10	0,12	0,10	0,15	0,28	0,10	0,23	0,09	0,31	0,26	0,11
Allemagne, République fédérale d'	8,31	7,65	9,52	7,63	6,58	4,68	7,58	5,86	4,52	2,40	6,16	8,23
Angola	0,01	0,02	0,02	0,02	0,06	0,09	0,02	0,12	0,09	0,04	-	-
Antilles néerlandaises	-	-	-	-	-	0,09	-	-	0,09	-	-	-
Arabie saoudite	0,58	0,23	0,29	0,23	0,24	0,47	0,23	0,23	0,09	0,33	-	0,25
Argentine	0,78	0,83	1,04	0,83	0,84	1,87	0,83	0,70	1,27	0,51	1,76	0,90
Australie	1,83	1,53	1,91	1,52	1,78	2,34	1,51	4,22	1,70	0,40	2,69	1,65
Autriche	0,71	0,63	0,79	0,63	0,51	0,47	0,63	0,23	0,51	0,04	1,58	0,68
Bahamas	0,01	0,01	0,01	-	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	0,05	0,14	-
Bahreïn	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	-	0,03	-	-
Bangladesh	0,04	0,04	0,05	0,04	0,07	1,40	0,04	0,23	0,09	0,10	-	0,04
Barbade	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	0,03	-	-
Belgique	1,22	1,07	1,34	1,07	1,06	1,40	1,06	1,17	1,19	0,44	2,69	1,15
Bénin	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	-	0,26	-
Bhoutan	0,01	-	-	-	-	0,09	-	-	-	-	-	-
Birmanie	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,28	0,01	0,12	0,26	0,05	-	0,01
Bolivie	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,26	-	-	0,01
Botswana	0,01	0,01	0,01	-	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	-	-	-
Brésil	1,27	1,03	1,29	1,03	1,17	2,34	1,02	1,17	1,27	0,92	2,73	1,11
Bulgarie	0,16	0,14	0,17	0,14	0,12	0,28	0,14	0,23	0,34	0,29	0,41	0,15
Burundi	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	-	0,07	-
Canada	3,28	3,02	3,76	3,01	3,12	4,68	2,99	4,22	2,55	0,77	2,74	3,25
Cap-Vert	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	0,03	-	-
Chili	0,07	0,09	0,11	0,09	0,14	0,47	0,09	0,23	0,43	0,14	0,18	0,10
Chine	1,62	5,46	6,80	5,45	4,31	4,68	5,41	4,69	3,68	1,30	-	-
Chypre	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	0,66	0,41	0,01
Colombie	0,11	0,11	0,14	0,11	0,21	0,28	0,11	0,70	0,34	0,10	-	0,12
Comores	0,01	0,01	0,01	0,01	-	0,09	0,01	0,12	0,09	-	-	-
Congo	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	0,03	0,14	-
Costa Rica	0,02	0,02	0,02	0,02	0,06	0,09	0,02	0,12	0,09	-	0,05	0,02
Côte d'Ivoire	0,03	0,02	0,02	0,02	0,06	0,09	0,02	0,23	0,09	0,07	0,26	0,02
Cuba	0,11	0,11	0,14	0,11	0,13	0,28	0,11	0,23	0,26	0,22	0,23	0,12
Danemark	0,74	0,63	0,79	0,63	0,59	0,94	0,63	1,17	0,68	1,36	1,96	0,68
Djibouti	0,01	0,01	0,01	-	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	-	-	-
Egypte	0,07	0,08	0,10	0,08	0,15	1,40	0,08	0,47	0,51	0,14	0,38	0,09
El Salvador	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	-	-	0,01
Emirats arabes unis	0,10	0,07	0,09	0,07	0,07	0,09	0,07	0,23	-	-	0,10	0,07
Equateur	0,02	0,02	0,02	0,02	0,06	0,28	0,02	0,23	0,09	0,08	-	0,02
Espagne	1,70	1,52	1,89	1,51	1,52	2,34	1,51	0,70	0,92	1,97	2,43	1,63
Etats-Unis d'Amérique	25,00	-	25,00	25,00	25,00	4,68	25,00	7,03	23,43	4,04	5,67	25,00
Ethiopie	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,23	0,09	0,04	-	0,01
Fidji	0,01	0,01	0,01	-	0,06	0,09	0,01	0,12	-	-	0,06	-
Finlande	0,48	0,44	0,55	0,43	0,38	0,94	0,43	0,70	0,51	0,60	1,84	0,47
France	6,26	5,78	7,20	5,77	5,31	4,68	5,73	7,03	4,43	2,99	5,54	6,22
Gabon	0,02	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	0,05	0,14	0,01
Gambie	0,01	-	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	-	-	-
Ghana	0,03	0,02	0,02	0,02	0,06	0,28	0,02	0,23	0,17	0,08	0,08	0,02
Grèce	0,35	0,35	0,43	0,35	0,48	0,28	0,34	0,23	0,26	8,19	0,57	0,37
Grenade	0,01	-	0,01	0,01	-	0,09	0,01	-	-	-	-	-
Guatemala	0,02	0,02	0,02	0,02	0,06	0,28	0,02	0,23	0,09	-	-	0,02
Guinée	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	0,03	-	-
Guinée-Bissau	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	0,03	-	-

/...

Tableau E (suite)

Membres ^{b/}	ONU	OIT ^{a/}	FAO	UNESCO	OACI	UPU	OMS	UIT	OMM	OMCI	OMPI ^{c/}	AIEA
Guinée équatoriale	0,01	-	-	-	0,06	0,28	-	0,12	-	0,03	-	-
Guyane	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	-	-	-
Haïti	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,28	0,01	0,12	0,09	0,03	0,23	0,01
Haute-Volta	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	-	0,14	-
Honduras	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	0,06	-	-
Hong-kong	-	-	-	-	-	-	-	-	0,09	0,12	-	-
Hongrie	0,33	0,33	0,41	0,33	0,31	0,94	0,32	0,23	0,51	0,05	0,63	0,35
Iles Salomon	0,01	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inde	0,60	0,67	0,84	0,67	0,87	2,34	0,67	3,05	2,21	1,42	0,59	0,73
Indonésie	0,16	0,14	0,17	0,14	0,22	0,94	0,14	0,23	0,68	0,34	0,78	0,15
Iran	0,65	0,40	0,50	0,40	0,35	0,47	0,39	0,23	0,26	0,32	0,78	0,43
Iraq	0,12	0,08	0,10	0,08	0,11	0,28	0,08	0,12	0,09	0,34	0,23	0,09
Irlande	0,16	0,15	0,19	0,15	0,20	0,94	0,15	0,47	0,26	0,08	1,84	0,16
Islande	0,03	0,02	0,02	0,02	0,08	0,09	0,02	0,12	0,09	0,07	0,41	0,02
Israël	0,25	0,23	0,29	0,23	0,36	0,28	0,23	0,23	0,26	0,13	0,54	0,25
Italie	3,45	3,36	4,18	3,35	2,95	2,34	3,32	2,34	2,21	2,82	2,26	3,61
Jamahiriyah arabe libyenne	0,23	0,16	0,20	0,16	0,15	0,47	0,16	0,12	0,09	0,24	0,41	0,17
Jamaïque	0,02	0,02	0,02	0,02	0,09	0,09	0,02	0,12	0,09	0,03	0,03	0,02
Japon	9,58	8,58	10,68	8,56	7,52	4,68	8,50	4,69	2,22	9,48	5,99	9,23
Jordanie	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	0,03	0,08	0,01
Kampuchea démocratique	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	0,03	-	0,01
Kenya	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,28	0,01	0,12	0,09	0,03	0,23	0,01
Koweït	0,20	0,15	0,19	0,15	0,17	0,47	0,15	0,23	0,09	0,57	-	0,16
Lesotho	0,01	-	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	-	-	-	-
Liban	0,03	0,03	0,04	0,03	0,35	0,09	0,03	0,23	0,09	0,10	0,44	0,03
Libéria	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,23	0,09	19,31	-	0,01
Liechtenstein	-	-	-	-	-	0,09	-	0,12	-	-	0,15	0,01
Luxembourg	0,05	0,04	0,05	0,04	0,06	0,28	0,04	0,12	0,09	-	0,22	0,04
Madagascar	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,28	0,01	0,23	0,09	0,04	0,26	0,01
Malaisie	0,09	0,09	0,11	0,09	0,14	0,28	0,09	0,70	0,34	0,16	-	0,10
Malawi	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	-	0,08	-
Maldives	0,01	-	0,01	-	0,06	0,09	0,01	0,12	-	0,05	-	-
Mali	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	-	0,06	0,01
Malte	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	0,06	0,14	-
Maroc	0,05	0,05	0,06	0,05	0,10	0,47	0,05	0,23	0,17	0,11	0,44	0,05
Maurice	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	0,04	0,08	0,01
Mauritanie	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	0,03	0,14	-
Mexique	0,76	0,78	0,98	0,78	0,91	1,40	0,78	0,70	0,85	0,21	1,37	0,84
Monaco	-	-	-	0,01	-	0,09	0,01	0,12	-	-	0,18	0,01
Mongolie	0,01	0,01	0,01	0,01	-	0,09	0,01	0,12	0,09	-	-	0,01
Mozambique	0,01	0,02	0,02	0,02	0,06	0,09	0,02	0,12	0,17	-	-	-
Namibie	-	0,01	0,01	-	-	-	0,01	-	-	-	-	-
Nauru	-	-	-	-	0,06	0,09	-	0,12	-	-	-	-
Népal	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,28	0,01	0,12	0,09	-	-	-
Nicaragua	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,23	0,09	-	-	0,01
Niger	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	-	0,14	0,01
Nigéria	0,16	0,13	0,16	0,13	0,15	0,47	0,13	0,47	0,26	0,11	0,23	0,14
Norvège	0,50	0,45	0,56	0,44	0,46	0,94	0,44	1,17	0,60	6,31	1,84	0,48
Nouvelle-Zélande	0,27	0,26	0,32	0,25	0,39	2,34	0,25	0,70	0,51	0,08	0,68	0,28
Oman	0,01	-	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	0,03	-	-
Ouganda	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	-	0,08	0,01
Pakistan	0,07	0,07	0,09	0,07	0,23	1,40	0,07	0,47	0,26	0,14	0,18	0,07
Panama	0,02	0,02	0,02	0,02	0,06	0,09	0,02	0,12	0,09	5,02	-	0,02
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	0,03	-	-
Paraguay	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	-	-	0,01

/...

Tableau E (suite)

Membres ^{b/}	ONU	OIT ^{a/}	FAO	UNESCO	OACI	UPU	OMS	UIT	OMM	OMCI	OMPI ^{e/}	AIEA
Pays-Bas	1,63	1,41	1,76	1,41	1,77	1,40	1,40	2,34	1,03	1,28	3,11	1,52
Pérou	0,06	0,06	0,08	0,06	0,11	0,28	0,06	0,12	0,34	0,17	-	0,06
Philippines	0,10	0,10	0,12	0,10	0,24	0,09	0,10	0,23	0,51	0,33	0,41	0,11
Pologne	1,24	1,38	1,72	1,38	1,16	0,94	1,37	0,70	1,19	0,87	1,60	1,48
Portugal	0,19	0,19	0,24	0,19	0,32	0,94	0,19	0,12	0,26	0,33	1,17	0,20
Provinces portugaises d'Asie et d'Océanie	-	-	-	-	-	0,93	-	-	-	-	-	-
Qatar	0,03	0,02	0,02	0,02	0,06	0,28	0,02	0,12	0,09	0,05	0,10	0,02
République arabe syrienne	0,03	0,02	0,02	0,02	0,06	0,09	0,02	0,12	0,17	0,04	0,23	0,02
République centrafricaine	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	-	0,24	-
République de Corée	-	-	0,16	0,13	0,38	0,94	0,13	0,23	0,17	0,75	-	0,14
République démocratique allemande	1,39	1,32	-	1,32	-	1,40	1,31	0,70	1,27	0,40	2,46	1,42
République démocratique populaire lao	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	-	-	-
République dominicaine	0,03	0,02	0,02	0,02	0,06	0,28	0,02	0,12	0,09	0,04	0,23	0,02
République populaire démocratique de Corée	-	-	0,06	0,05	0,06	0,94	0,05	0,12	0,09	-	0,03	0,05
République socialiste soviétique de Biélorussie	0,39	0,41	-	0,40	-	0,28	0,40	0,23	0,51	-	0,03	0,44
République socialiste soviétique d'Ukraine	1,46	1,52	-	1,51	-	0,94	1,51	0,70	1,62	-	0,03	1,63
République-Unie de Tanzanie	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	0,04	0,23	0,01
République-Unie du Cameroun	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	0,05	0,26	0,01
Rhodésie du Sud	-	-	-	-	-	-	0,01	-	0,17	-	0,23	-
Roumanie	0,21	0,24	0,30	0,24	0,26	0,94	0,23	0,23	0,43	0,37	1,12	0,26
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	4,46	4,49	5,59	4,48	4,66	4,68	4,45	7,03	5,89	7,49	5,62	4,83
Rwanda	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	-	-	-
Saint-Marin	-	-	-	0,01	-	0,09	-	0,12	-	-	0,23	-
Saint-Siège	-	-	-	-	-	0,09	-	0,12	-	-	0,41	0,01
Samoa	0,01	-	-	-	-	-	0,01	-	-	-	-	-
Sao Tomé-et-Principe	0,01	-	0,01	-	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	-	-	-
Sénégal	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,23	0,09	0,04	0,26	0,01
Seychelles	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	-	-	0,09	0,04	-	-
Sierra Leone	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	0,03	-	0,01
Singapour	0,08	0,08	-	0,08	0,28	0,09	0,08	0,23	0,09	1,83	-	0,09
Somalie	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	0,05	-	-
Soudan	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,23	0,17	0,04	0,03	0,01
Sri Lanka	0,02	0,02	0,02	0,02	0,06	0,47	0,02	0,12	0,26	0,05	0,33	0,02
Suède	1,31	1,23	1,53	1,23	1,06	1,40	1,22	2,34	1,36	1,50	3,11	1,32
Suisse	-	0,95	1,19	0,95	1,18	1,40	0,94	2,34	1,10	0,09	3,23	1,03
Suriname	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	0,03	0,16	-
Swaziland	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	-	-	-	-
Tchad	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	-	0,14	-
Tchécoslovaquie	0,83	0,83	1,04	0,83	0,68	0,94	0,83	0,70	0,92	0,07	1,84	0,90
Territoires américains d'outre-mer	-	-	-	-	-	1,39	-	-	-	-	-	-
Territoires britanniques d'outre-mer	-	-	-	-	-	0,47	-	-	0,09 ^{e/}	-	-	-
Territoires français d'outre-mer	-	-	-	-	-	-	-	-	0,18 ^{d/}	-	-	-
Thaïlande	0,10	0,10	0,12	0,10	0,30	0,28	0,10	0,35	0,34	0,11	0,18	0,11
Togo	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	-	0,14	-
Tonga	-	-	-	-	-	0,09	0,01	0,12	-	-	-	-

Tableau E (suite)

Membres ^{b/}	ONU	OIT ^{a/}	FAO	UNESCO	OACI	UPU	OMS	UIT	OMM	OMCI	OMPI ^{c/}	AIEA
Trinité-et-Tobago	0,03	0,03	0,04	0,03	0,07	0,09	0,03	0,23	0,09	0,03	0,23	-
Tunisie	0,03	0,02	0,02	0,02	0,07	0,47	0,02	0,47	0,09	0,06	0,44	0,02
Turquie	0,30	0,30	0,37	0,30	0,31	0,94	0,29	0,47	0,51	0,36	0,41	0,32
Union des Républiques socialistes soviétiques	11,10	11,53	-	11,49	10,99	2,34	11,42	7,03	10,42	5,50	4,35	12,39
Uruguay	0,04	0,04	0,05	0,04	0,06	0,28	0,04	0,12	0,34	0,07	0,41	0,04
Venezuela	0,50	0,39	0,48	0,39	0,46	0,28	0,38	0,70	0,51	0,23	-	0,42
Viet Nam	0,03	0,03	-	0,03	0,06	0,28	0,03	0,12	0,09	-	0,23	0,03
Yémen	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	-	-	-
Yémen démocratique	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,09	0,01	0,12	0,09	-	-	-
Yougoslavie	0,42	0,39	0,48	0,39	0,41	0,47	0,38	0,23	0,51	0,60	1,50	0,42
Zaïre	0,02	0,02	0,02	0,02	0,08	0,28	0,02	0,23	0,34	0,06	0,41	0,02
Zambie	0,02	0,02	0,02	0,02	0,06	0,28	0,02	0,12	0,17	-	0,08	0,02

a/ i) Pour l'OIT, les taux sont exprimés en soixante-quinzièmes du budget total.

ii) Le présent rapport a été établi avant que les institutions spécialisées n'aient pu évaluer l'incidence sur leurs barèmes des contributions du nouveau barème approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/6. Les ajustements nécessaires seront pris en compte dans le rapport que le Comité consultatif présentera à l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session.

b/ Un tiret (-) en regard du nom d'un pays signifie que le pays en question n'est pas membre de l'organisation indiquée ou que sa quote-part n'a pas encore été fixée.

c/ Les pourcentages indiqués concernent les contributions payables en 1979. Aucun changement important n'est prévu en 1980. Ces pourcentages sont calculés sur la base du montant total de toutes les contributions ordinaires (obligatoires) payées par les Etats membres au titre des contributions mises en recouvrement pour toutes les unions et gérées par le Bureau international de l'OMPI. Un Etat membre peut être partie à une ou plusieurs de ces unions et le barème des quotes-parts varie selon les unions.

d/ Polynésie française, Nouvelle-Calédonie.

e/ Territoires britanniques des Caraïbes.

TABLEAU F
Recouvrement des contributions
 (En milliers de dollars des Etats-Unis)

Organisation	Pourcentage des contributions recouvrées pour l'année en cours				Total de toutes les contributions non acquittées au 30 septembre (quelle que soit l'année à laquelle elles se rapportent)	
	Au 30 juin		Au 30 septembre		1978	1979
	1978	1979	1978	1979		
OIT ^{a/}	76,71	68,29	78,82	72,12	30 008	51 633
FAO	57,69	46,64	76,73	83,00	25 708	19 871
UNESCO	33,24	29,78	60,68	71,36	54 942	43 840
OACI	60,91	49,26	80,11	75,99	4 023	5 185
UPU	52,39	44,06	60,78	57,20	4 078	3 413 ^{b/}
OMS	57,29	43,32	76,82	77,66	39 195	41 924
UIT	92,22	86,23	94,28	94,20	1 599	2 815
OMM	60,26	51,93	79,94	78,49	3 008	4 592
OMCI	59,27	58,03	76,39	68,40	1 750	2 301
OMPI	44,25	68,51	71,80	80,56	2 538	3 019 ^{c/}
AIEA	48,72	36,82	81,83	71,75	9 327	18 624
ONU	56,92	43,00	72,25	69,00	141 993	189 602

a/ Sur la base des contributions dues d'après le barème prévu pour l'année considérée, déduction faite, pour 1978 et 1979, de la contribution de 25 p. 100 (non mise en recouvrement) correspondant à l'ancienne contribution des Etats-Unis d'Amérique et, pour 1979, de la contribution de la Chine pour cette année-là. Pour compenser le fait que cette contribution ne serait vraisemblablement pas versée, une réserve non répartie d'un montant équivalent a été incluse dans le programme et budget de 1978-1979.

b/ Au taux de 1,66 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis.

c/ Au taux de 1,73 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis.

III. OBSERVATIONS SUR LE BUDGET DES ORGANISATIONS

A. Organisation internationale du Travail

	<u>Dollars</u>
Montant net du budget (dépenses) approuvé pour 1980-1981	203 779 154
Montant net du budget (dépenses) approuvé pour 1978-1979 (montant révisé)	207 655 425
Montant net du budget (dépenses) approuvé pour 1978-1979 (montant révisé et réduit)	163 061 165
Diminution par rapport au budget révisé pour 1978-1979	1,87 p. 100
Augmentation par rapport au budget révisé et réduit pour 1978-1979	24,97 p. 100

18. Le Comité consultatif a examiné le programme et budget de l'Organisation internationale du Travail avec les représentants du Directeur général du BIT.

1. Crédits ouverts pour 1978-1979

19. Le montant net du budget (dépenses) initialement approuvé pour 1978-1979 par la Conférence internationale du Travail en juin 1977 s'élevait à 169 074 000 dollars. Au moment du retrait des Etats-Unis d'Amérique, en novembre 1977, qui a entraîné une réduction de 25 p. 100 des contributions mises en recouvrement, le Conseil d'administration a procédé à des réductions de programmes et diminué de 36,6 millions de dollars le montant des dépenses que le Directeur général était autorisé à engager au titre du programme et budget de 1978-1979, étant entendu que la différence de 5,7 millions de dollars entre cette réduction et la contribution des Etats-Unis (42,3 millions de dollars) serait comblée par des contributions volontaires. En juin 1978, pour ne pas avoir à procéder immédiatement à la révision complète du barème des contributions qu'exigeait le retrait des Etats-Unis, la Conférence a approuvé l'inclusion dans le barème d'une contribution de 25 p. 100 non mise en recouvrement. A la même session, la Conférence a révisé le budget initialement approuvé pour 1978-1979, pour y prévoir un montant supplémentaire brut de 30 588 870 dollars qui, compte tenu de la perte de la contribution des Etats-Unis, devait permettre d'obtenir un montant net de 22,5 millions de dollars. Cette rallonge était exigée d'une part par l'ajustement du taux de change budgétaire entre le dollar des Etats-Unis et le franc suisse (taux qui est passé de 2,51 francs suisses pour un dollar à 1,965 franc suisse pour un dollar) pour l'ensemble de l'exercice biennal et, d'autre part, par l'inscription d'un montant de 6 585 766 dollars au titre V du programme et budget (réserve non répartie) destiné à compenser le non-versement des contributions mises en recouvrement pour 1979 auprès d'Etats membres qui ne participent pas activement aux travaux de l'Organisation. Le montant approuvé du budget ainsi révisé s'élevait donc à 207 655 425 dollars et celui du programme et budget révisé et réduit à 163 061 165 dollars.

/...

20. A sa session de 1978, le Conseil d'administration a autorisé jusqu'en juin 1979 l'engagement de dépenses additionnelles ne devant pas dépasser 970 000 dollars pour couvrir les besoins nouveaux apparus après l'approbation du programme et budget par la Conférence; sur ce montant, 368 000 dollars environ devaient couvrir le coût de l'application en 1979 des recommandations de la Commission de la fonction publique internationale. Ces dépenses additionnelles n'étaient autorisées que si des économies ou des prélèvements sur les 275 000 dollars prévus au titre II du programme et budget (dépenses imprévues) ne permettaient pas de faire face aux nouveaux besoins en question.

2. Crédits ouverts pour 1980-1981

21. Comme il en avait été question avec le Conseil d'administration en novembre 1978, le Directeur général, pour établir ses propositions de programme et budget pour 1980-1981, a pris pour point de départ un montant représentant 75 p. 100 du programme et budget révisé pour 1978-1979 approuvé par la Conférence en juin 1978, et correspondant au montant des contributions effectivement mises en recouvrement pour l'exercice biennal considéré. Etant donné que ce pourcentage de 75 p. 100 était purement théorique et ne correspondait à aucun programme effectivement approuvé, chaque chef de département a été prié de présenter deux séries de propositions pour le programme dont il était responsable. Le montant en dollars constants de ces deux séries de propositions devait se situer, selon la nature du programme, dans le premier cas entre 90 et 100 p. 100 des ressources allouées au programme considéré dans le programme et budget réduit de 1978-1979 et, dans le deuxième cas, entre 100 et 120 p. 100. Les propositions devaient répondre à des demandes précises des gouvernements, des employeurs ou des travailleurs participant à l'Organisation et s'inspirer des principes de la plus stricte économie administrative. L'étude des propositions présentées a montré qu'un programme et budget établi en dollars constants sur la base de 75 p. 100 du programme et budget approuvé pour 1978-1979 ne permettrait pas la bonne exécution des programmes auxquels les participants à l'Organisation accordaient la priorité la plus élevée.

22. Dans ces conditions, le Directeur général a présenté un projet de budget faisant apparaître une augmentation, pour les activités de programme, de 7,7 p. 100 par rapport au niveau théorique de 75 p. 100, et de 2,2 p. 100 par rapport au programme réduit de 1978-1979. Compte tenu des diverses provisions et augmentations financières imputables à l'inflation et à l'évolution des taux de change, le projet de budget s'élevait à 210 022 445 dollars, en prenant pour hypothèse un taux de change de 1,73 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis.

23. Ce projet, qui ne modifiait pas sensiblement l'équilibre entre les divers programmes, a été examiné par la Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration, à sa session de février-mars 1979. Après avoir approuvé les réductions et autres modifications proposées, le Conseil d'administration a décidé de soumettre à la Conférence un projet de programme et budget s'élevant à 203 779 154 dollars, calculé au taux de 1,73 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis, sous réserve d'actualisation par application du taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU et des institutions spécialisées en juin 1979 3/.

3/ Cette actualisation n'a pas été nécessaire.

24. Le projet de programme et budget soumis par le Conseil d'administration a été adopté par la Conférence le 19 juin 1979, sur recommandation de sa Commission des finances des représentants gouvernementaux.

3. Analyse sommaire du budget de 1980-1981

25. La présentation du programme et budget de 1980-1981 suit de très près celle du programme et budget de 1978-1979, tel que la Conférence l'avait révisé en juin 1978 pour y inclure un titre IV (Provision pour effets des ajustements des taux de change) et un titre V (Réserve non répartie). Par rapport au programme et budget approuvé et réduit de 1978-1979, les grandes lignes du programme et budget de 1980-1981 se présentent comme suit :

	Budget de 1980-1981			
	Budget révisé 1978-1979	Programme réduit 1978-1979	En dollars constants 1978-1979 a/	En dollars courants b/
	(En dollars)	(En dollars)	(En dollars)	(En dollars)
<u>Titre I. Budget courant</u>				
Organes de politique générale (Articles 10 à 30)	6 288 965	5 954 460	5 774 250	6 719 878
Direction générale (Article 40)	4 960 036	3 756 634	3 773 216	4 275 880
Programmes techniques (Articles 50 à 150)	65 180 414	51 473 336	52 659 650	60 484 974
Activités de service et de soutien (Articles 160 à 210)	67 854 314	51 563 300	49 317 911	57 682 698
Services régionaux et relations régionales (Articles 220 à 285)	40 551 912	33 843 165	33 566 866	38 897 978
Autres provisions budgétaires (Article 290)	9 482 335	3 574 517	9 509 689	10 313 054
Déductions :				
Ajustement pour mouvements de personnel	(644 910)	(586 606)	(839 608)	(873 802)
Economies estimées au titre du programme 70 et des opérations sur ordinateur	-	(500 000)	-	-
Total, Titre I	193 673 066	149 078 806	153 761 974	177 500 660
<u>Titre II. Dépenses imprévues</u>	275 000	275 000	275 000	275 000
<u>Titre III. Fonds de roulement</u>	7 121 593	7 121 593	11 059 690	11 059 690
<u>Titre IV. Effets des ajustements des taux de change c/</u>	-	-	-	-
Budget de fonctionnement effectif (Titres I à IV)	201 069 659	156 475 399	165 096 664	188 835 350
<u>Titre V. Réserve non répartie</u>	6 585 766	6 585 766	13 065 204	14 943 804
TOTAL des dépenses (montant brut) (Titres I à V)	207 655 425	163 061 165	178 161 868	203 779 154
TOTAL des dépenses (montant net) (Titres I à V)	207 655 425	163 061 165	178 161 868	203 779 154

(Voir notes page suivante)

/...

(Notes du tableau)

a/ Aux coûts de 1978-1979 et au taux de change de 1,965 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis.

b/ Aux coûts de 1980-1981 et au taux de change de 1,73 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis.

c/ Le montant de 30 588 870 dollars inscrit au Titre IV du budget révisé de 1978-1979 pour couvrir les dépenses additionnelles entraînées par l'ajustement du taux de change budgétaire (qui est passé de 2,51 à 1,965 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis) pour tout l'exercice biennal considéré a été réparti entre les différents articles auxquels cet ajustement est applicable, afin de faciliter la comparaison.

26. On trouvera dans le tableau ci-après une analyse des augmentations et diminutions constatées dans le programme et budget de 1980-1981.

	Programme et budget de 1978-1979 approuvé	Programme et budget de 1978-1979 réduit	75 p. 100 du programme et budget de 1978-1979 approuvé <u>a/</u>	Projet de programme et budget pour 1980-1981	Augmentation (diminution) : rapport entre colonne 4 et colonne 1	Augmentation (diminution) : rapport entre colonne 4 et colonne 2	Augmentation : rapport entre colonne 4 et colonne 3
	1	2	3	4	5	6	7
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars			
1. Programmes d'activité - Titre I, à l'exclusion du grand programme 290 (en dollars constants <u>b/</u>)	184 190 731	145 504 289	138 143 048	144 252 285	(21,68 %)	(0,86 %)	4,42 %
2. Facteurs financiers (en dollars constants <u>b/</u>)							
Titre I : Grand programme 290 : Autres provisions budgétaires	9 482 335	3 574 517	7 111 751	9 509 689	On trouvera aux paragraphes A.10 à A.12 ci-après des indications détaillées sur les augmentations et diminutions/		
Titre II : Dépenses imprévues	275 000	275 000	206 250	275 000			
Titre III : Fonds de roulement	7 121 593	7 121 593	5 341 195	11 059 690			
Titre IV : Provision pour effets des ajustements des taux de change <u>c/</u>	-	-	-	-			
Titre V : Réserve non répartie	6 585 766	6 585 766	4 939 324	13 065 204			
Total facteurs financiers	23 464 694	17 556 876	17 598 520	33 909 583	44,51 %	93,14 %	92,68 %
Total du programme et budget en dollars constants <u>b/</u>	207 655 425	163 061 165	155 741 568	178 161 868	(14,20 %)	9,26 %	14,40 %
3. Coûts supplémentaires imputables à l'inflation entre 1978-1979 et 1980-1981	S.O. <u>d/</u>	S.O. <u>d/</u>	S.O. <u>d/</u>	10 049 721	S.O. <u>d/</u>	S.O. <u>d/</u>	S.O. <u>d/</u>
4. Coûts supplémentaires imputables à la différence entre le taux de change présumé pour 1978-1979 (1,965 FS pour un dollar E.-U.) et le taux présumé pour 1980-1981 (1,73 FS pour un dollar E.-U.)	S.O. <u>d/</u>	S.O. <u>d/</u>	S.O. <u>d/</u>	15 567 565	S.O. <u>d/</u>	S.O. <u>d/</u>	S.O. <u>d/</u>
MONTANT TOTAL (RECALCULE) DU PROGRAMME ET BUDGET <u>e/</u>	207 655 425	163 061 165	155 741 568	203 779 154	(1,87 %)	24,97 %	30,84 %

a/ Montant correspondant aux contributions mises en recouvrement en 1978-1979. La ventilation entre les Titres tient compte d'une répartition uniforme de la réduction de 25 p. 100; elle n'a qu'une valeur théorique.

b/ Montants calculés sur la base des coûts de 1978-1979 et du taux de change présumé de 1,965 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis.

c/ Pour les colonnes concernant l'exercice 1978-1979, les montants considérés ont été répartis entre les divers articles afin de faciliter la comparaison avec l'exercice 1980-1981, pour lequel il n'a pas encore été proposé de provision de ce genre.

d/ S.O. : sans objet.

e/ Montant actualisé sur la base des coûts présumés de 1980-1981 et d'un taux de change de 1,73 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis.

27. L'augmentation de 27 354 dollars que fait apparaître le grand programme 290 (Autres provisions budgétaires) par rapport au programme et budget approuvé de 1978-1979 est le résultat net des diverses augmentations et diminutions des montants alloués aux différents articles composant le programme, mouvements dont les plus marqués sont, d'une part l'augmentation de 1 240 000 dollars des montants destinés à la Caisse des pensions de l'OIT et, d'autre part, une diminution de 248 000 dollars résultant de la révision des conditions du prêt pour la construction du nouveau bâtiment du siège et de l'utilisation d'un montant de 1 016 000 dollars prélevé sur le Fonds pour le bâtiment et le logement (montant produit par la location à une autre institution de locaux dans ledit bâtiment) pour payer en partie les annuités dues en 1980-1981. L'augmentation supplémentaire de 5 907 818 dollars par rapport au programme et budget réduit de 1978-1979 s'explique par la suppression dans le programme et budget réduit du crédit initialement prévu pour régler deux annuités de l'emprunt sur le bâtiment, à la suite du réaménagement des conditions du prêt consenti par les autorités suisses.

28. Le montant prévu pour le Fonds de roulement dans le programme et budget approuvé pour 1978-1979 et dans le programme et budget réduit comprend 765 854 dollars destinés à rembourser les montants prélevés sur le Fonds en 1974-1975 pour combler le découvert budgétaire de cet exercice, 1 355 739 dollars destinés à rembourser les prélèvements opérés en 1976-1977 pour régler les dépenses engagées au titre des crédits additionnels et, enfin, 5 millions de dollars destinés au remboursement anticipé en 1978 des prélèvements sur le Fonds, jugés inévitables cette année-là pour financer le déficit des contributions, en particulier le non-versement de la contribution de la Chine. Ce remboursement anticipé était une mesure d'exception, justifiée par l'épuisement du Fonds au début de l'exercice biennal 1978-1979. Le crédit prévu dans le budget de 1980-1981 au titre du Fonds de roulement est destiné à rembourser le prélèvement opéré en 1976-1977 pour financer le découvert budgétaire de cet exercice. D'autres crédits devront être prévus pour rembourser le Fonds des prélèvements opérés en 1978-1979 pour couvrir le surcroît de dépenses résultant de la différence entre le taux de change de 1,965 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis appliqué au budget révisé et le taux de change moyen effectif de l'exercice considéré; conformément au Règlement financier, le remboursement se fera grâce à des contributions supplémentaires mises en recouvrement en 1981.

29. Le montant de la réserve non répartie indiqué dans le projet de programme et budget pour 1980-1981 correspond aux contributions de la Chine, du Kampuchea et du Viet Nam mises en recouvrement pour 1980 et 1981, telles qu'elles peuvent être calculées sur la base du projet de barème des contributions pour 1980. Le montant prévu en 1978-1979 correspond uniquement à la contribution de la Chine mise en recouvrement en 1979, le déficit correspondant en 1978 ayant été comblé par le remboursement anticipé de 5 millions de dollars au Fonds de roulement mentionné au paragraphe 28 ci-dessus.

4. Ressources en personnel

30. Les ressources en personnel du BIT sont exprimées en années et en mois de travail de fonctionnaire. Les ressources prévues au budget ordinaire servent à

financer les postes permanents qui y sont inscrits 4/ et qui sont occupés par des fonctionnaires permanents, et à rémunérer du personnel recruté pour des périodes de durée déterminée ou de courte durée.

31. Le nombre de postes permanents prévus au programme et budget de 1980-1981 n'a pas été modifié par rapport au programme et budget réduit de 1978-1979. Conformément à une proposition du Directeur général approuvée par le Conseil d'administration en novembre 1976, certains de ces postes sont "gelés" en attendant que soit révisé le système des postes permanents et ne peuvent donc servir, pour l'instant, à du personnel permanent. Le nombre de postes ainsi "gelés" est passé de 258 (158 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 100 postes d'agent des services généraux) en 1978-1979 à 282 (176 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 106 postes d'agent des services généraux) en 1980-1981. Le Directeur général pense achever prochainement la révision du système des postes, quand les effectifs auront été stabilisés au niveau des ressources disponibles et, dans toute la mesure du possible, quand on disposera des premiers résultats de l'étude entreprise par la Commission de la fonction publique internationale sur les emplois permanents et non permanents dans le système des Nations Unies. Le Directeur général présentera alors au Conseil d'administration des propositions relatives au système des postes. Si leur nature l'exige, ces propositions devront éventuellement être approuvées par la Conférence.

32. Il convient de noter que l'abattement pour mouvements de personnel opéré par le Directeur général dans son projet initial de programme et budget représentait à peu près 0,5 p. 100 du total des dépenses du personnel, c'est-à-dire le même taux qu'en 1978-1979. Dans les propositions adoptées par la Conférence, cet abattement a été porté à 0,66 p. 100 environ. Comme l'a signalé le Directeur général, il faudra de ce fait retarder le recrutement de quelques nouveaux fonctionnaires que l'on aurait pu envisager d'engager en 1980-1981.

33. Le tableau suivant présente l'ensemble des ressources en personnel dont le BIT disposera vraisemblablement en 1980-1981 et qui émargeront au budget ordinaire ou seront financées par des fonds extra-budgétaires, en regard des ressources prévues dans le budget initialement approuvé et le budget réduit de 1978-1979. (Par souci de clarté, tous les postes, même les postes "gelés", sont censés être occupés pendant deux ans.)

4/ Le BIT a des postes permanents inscrits au budget ordinaire et des postes permanents financés par des fonds extra-budgétaires. Les postes inscrits au budget ordinaire sont créés par la Conférence et les postes financés par des fonds extra-budgétaires sont créés par le Conseil d'administration.

Exercice biennal	Budget ordinaire						Années ou mois/homme financés par des fonds extra-budgétaires		Total des années ou mois/homme	
	Postes (années/homme ou mois/homme)		Années ou mois/homme supplémentaires		Total des années ou mois/homme					
	Adminis- trateurs et fonction- naires de rang supérieur a/	Agents des services généraux	Adminis- trateurs et fonction- naires de rang supérieur	Agents des services généraux	Adminis- trateurs et fonction- naires de rang supérieur	Agents des services généraux	Adminis- trateurs et fonction- naires de rang supérieur	Agents des services généraux	Adminis- trateurs et fonction- naires de rang supérieur	Agents des services généraux
Budget approuvé initialement 1978-1979	657 (1 314)	699 (1 398)	120/09	439/10	1 434/09	1 837/10	147/07	212/02	1 582/04	2 050/00
Budget révisé 1978-1979	612 (1 224)	637 (1 274)	-52/11	221/04	1 171/01	1 495/04	158/04	189/06	1 329/05	1 684/10
1980-1981	612 (1 224)	637 (1 274)	-55/05	195/06	1 168/07	1 469/06	166/00	258/05	1 334/07	1 727/11

a/ Non compris 4 postes de réserve pour des fonctionnaires détachés auprès d'autres organisations.

34. Le tableau d'effectifs permanents pour 1980-1981 figurant dans le programme et budget approuvé par la Conférence prévoit le reclassement d'un poste D-1 à D-2 et le reclassement d'un poste P-5 à D-1 à la Division de la sécurité sociale, comme le Conseil d'administration l'avait recommandé à la Conférence. Le tableau d'effectifs tient compte également des modifications apportées au classement des postes des classes inférieures à D-1, modifications que le Directeur général arrête de sa propre autorité après examen interne des fonctions et des responsabilités qui s'attachent aux postes considérés, étant entendu qu'il doit rendre compte tous les deux ans, dans ses propositions de programme et de budget, de tous les reclassements qu'il a approuvés au cours de l'exercice précédent. Les postes inscrits au budget ordinaire se répartissent comme suit par classe :

	Budget approuvé initialement 1978-1979	Budget révisé 1978-1979	1980-1981
Directeur général	1	1	1
Directeur général adjoint	3	2	2
Sous-Directeur général	7	7	7
Conseiller juridique	1	1	1
Directeurs :			
D-2	15	15	16
D-1	47	45	45
Poste (D-1) spécial	2	2	2
Administrateurs :			
P-5	101	96	101
P-4	169	159	170
P-3	182	167	158
P-3/2	1	1	-
P-2	40	37	40
Poste (P-2) spécial	19	17	9
P-1	44	43	40
Autres postes	29 <u>a/</u>	23 <u>b/</u>	24 <u>c/</u>
Total partiel	661	616	616
Agents des services généraux	699	637	637
Total	1 360	1 253	1 253

a/ Dont 25 postes dans les bureaux extérieurs et 4 postes de réserve pour des fonctionnaires détachés auprès d'autres organisations.

b/ Dont 19 postes dans les bureaux extérieurs et 4 postes de réserve pour des fonctionnaires détachés auprès d'autres organisations.

c/ Dont 20 postes dans les bureaux extérieurs et 4 postes de réserve pour des fonctionnaires détachés auprès d'autres organisations.

35. Selon le BIT, le "mouvement ascendant des postes" entre 1978-1979 et 1980-1981 s'explique presque entièrement par le tarissement du recrutement exigé par l'austérité financière, les nouveaux fonctionnaires prenant normalement leurs fonctions dans les classes les moins élevées.

5. Coopération technique

36. Les crédits prévus pour les activités de coopération technique inscrites au budget ordinaire s'élevaient à 11,3 millions de dollars dans le programme et budget de 1978-1979 initialement approuvé, mais ils ont été ramenés à 9,1 millions de dollars à la suite du retrait des Etats-Unis. Le crédit approuvé par la Conférence pour 1980-1981 s'élève à 9,65 millions de dollars, c'est-à-dire à un peu moins que les 10 millions demandés au départ par le Directeur général. Si celui-ci avait proposé une légère augmentation par rapport au budget réduit de 1978-1979, c'est que les crédits de cet exercice s'étaient révélés insuffisants pour répondre à certains besoins urgents. Bien que la politique de l'OIT reste de financer les activités opérationnelles entreprises dans les pays en développement ou à leur intention à l'aide de fonds extra-budgétaires volontaires, l'Organisation ne peut pas compter exclusivement sur cette forme de financement. En outre, il lui faut disposer, au titre du budget ordinaire, d'un montant qui lui permette de préparer ou de mettre en route les projets dont, par la suite, le coût pourra être imputé sur des fonds extra-budgétaires. A ce propos, le Comité consultatif a appris que les experts du BIT travaillant à des projets financés par le PNUD et d'autres sources extra-budgétaires, dont le nombre avait atteint le niveau sans précédent de 912 en décembre 1975 et était tombé à 594 en septembre 1977, n'étaient encore que 680 en mai 1979.

37. Le Comité consultatif note que les mesures qui seront prises pour décentraliser la structure du BIT consisteront essentiellement à décentraliser davantage la gestion de la coopération technique dans les domaines de la promotion de l'emploi, de la formation professionnelle, du perfectionnement des cadres - secteurs où se concentrent la majorité des activités de coopération technique du BIT - et dans tous autres domaines dont les bureaux extérieurs pourront se charger s'ils disposent des ressources voulues. Selon l'OIT, ces mesures déchargeront les services techniques du siège de travaux techniques courants et leur permettront de se consacrer aux travaux techniques de fond indispensables. Les attributions et les responsabilités des bureaux extérieurs pour la gestion des activités de coopération technique étant ainsi plus étendues, la vérification des comptes et l'évaluation des activités seront entreprises au siège de manière beaucoup plus stricte.

6. Locaux

38. La situation est identique à celle que le Comité consultatif a exposée à l'Assemblée générale en 1978 (A/33/309, par. 45). Environ 15 p. 100 des bureaux du siège du BIT resteront loués au Centre du commerce international, jusqu'à ce que ce dernier puisse s'installer dans son propre bâtiment, à la fin de 1980 ou au début de 1981.

7. Réduction des dépenses d'administration

39. La dotation des programmes administratifs est passée de 32,7 p. 100 de l'ensemble du programme et budget révisé de 1978-1979, et de 31,6 p. 100 du programme et budget réduit, à 28,3 p. 100 en 1980-1981. Si l'on tient compte des fonds extra-budgétaires consacrés à la coopération technique, la dotation des programmes administratifs en 1980-1981 passe à 19,4 p. 100 (en présumant que les fonds extra-budgétaires s'élèveront à environ 154 400 000 dollars).

40. Le Comité a appris que le BIT avait pris récemment un certain nombre de mesures d'austérité qui devraient se traduire par des économies substantielles en 1980-1981. Un nouvel appel d'offres pour le nettoyage, avec un nouveau cahier des charges réduisant la fréquence de certaines opérations, permettra d'économiser 200 000 dollars pendant l'exercice biennal. L'appel à la concurrence pour les contrats d'assurance et d'entretien des machines à écrire permettra d'autres économies, ainsi que la suppression des contrats d'entretien de certains terminaux d'ordinateur; les recettes provenant de la location de bureaux du BIT à la banque installée au siège augmenteront de 30 p. 100. Les économies résultant de ces mesures s'élèveront au total à quelque 150 000 dollars en 1980-1981. On peut escompter des économies supplémentaires d'un montant net supérieur à 100 000 dollars du fait qu'on a acheté et entreposé du mazout au moment où les prix étaient inférieurs de moitié environ aux prix actuels.

41. Dans le domaine administratif, des économies ont également été faites au titre des programmes de service et d'appui inscrits au budget ordinaire grâce à des changements de méthode, à des efforts de réorganisation et de simplification, et au fait que l'on prévoit de sous-traiter davantage de travaux à des collaborateurs de l'extérieur. En moyenne, la réduction de ces programmes administratifs par rapport au programme réduit de 1978-1979 (abstraction faite des augmentations imputables à l'inflation et à l'évolution des taux de change) est de 4,35 p. 100. Parallèlement, les ressources consacrées aux programmes techniques ont été augmentées de 2,30 p. 100.

8. Barème des contributions

42. Sur recommandation de son Comité de répartition des contributions, le Conseil d'administration a décidé de recommander à la Conférence de maintenir en 1980 les taux de contribution des Etats Membres prévus dans le barème de l'OIT pour 1979 (lequel était calqué sur le barème de l'ONU le plus récent, c'est-à-dire celui de 1978-1979, compte tenu d'un ajustement destiné à y inclure une contribution de 25 p. 100 non mise en recouvrement pour remplacer la contribution de 25 p. 100 des Etats-Unis, et de modifications mineures imputables à d'autres différences dans la composition des deux organisations), sous réserve des ajustements que pourrait exiger la mise en recouvrement de contributions auprès de nouveaux Etats Membres; ce barème prévoit cependant que les contributions sont exprimées en soixante-quizièmes et non en centièmes du budget total de l'année. Sur recommandation de la Commission des finances des représentants gouvernementaux de la Conférence, le projet de barème pour 1980 présenté par le Conseil d'administration a été approuvé par la Conférence en juin 1979 (tableau E). Les propositions concernant le barème de 1981 seront présentées par le Conseil d'administration à la soixante-sixième session de la Conférence, en juillet 1980.

B. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

	<u>Dollars</u>
Budget effectif total proposé pour 1980-1981	271 660 000
Budget effectif total approuvé pour 1978-1979	<u>211 350 000</u>
Augmentation	60 310 000 28,5 p. 100

43. Le Comité consultatif s'est entretenu du projet de budget de la FAO pour 1980-1981 et de questions connexes avec des représentants du Directeur général.

44. A sa vingtième session, en novembre 1979, la Conférence de la FAO examinera un projet de budget pour 1980-1981 représentant un montant net de 271 660 000 dollars après déduction des contributions du personnel (ce qui équivaut à un montant brut de 309 660 000 dollars). Pour faciliter les comparaisons avec le budget approuvé pour 1978-1979, le projet de budget pour 1980-1981 a été calculé au taux de 879 lires pour un dollar des Etats-Unis, adopté par la Conférence à sa dix-neuvième session, en novembre 1977.

45. Les augmentations par rapport au budget approuvé pour 1978-1979 peuvent se récapituler comme suit :

	<u>En milliers de dollars</u>
a) Budget approuvé pour 1978-1979	211 350
b) <u>Moins</u> : crédit ouvert en 1979 pour la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural	1 200
	<u>210 150</u>
c) Augmentations des coûts	46 510
	<u>256 660</u>
d) Augmentations au titre du programme	13 600
e) Augmentations des coûts pour les programmes visés à l'alinéa d)	1 400
	<u>271 660</u>

46. Le tableau ci-après permet de comparer, par ligne de crédit, le projet de budget pour 1980-1981 et le budget approuvé pour 1978-1979 :

/...

Ligne de crédit	Projet de budget pour 1980-1981	Budget approuvé pour 1978-1979	Augmentation pour 1980-1981 par rapport à 1978-1979	
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	en pourcentage
<u>Chapitres</u>				
1. Politique et direction générales	21 393	17 355	4 038	23,3
2. Programmes techniques et économiques	121 570	95 500	26 070	27,3
3. Programmes de soutien du développement	39 354	28 560	10 794	37,8
4. Programme de coopé- ration technique	32 638	25 600	7 038	27,5
5. Services de soutien	43 498	33 075	10 423	31,5
6. Charges communes	12 607	10 860	1 747	16,1
7. Imprévus	600	400	200	50,0
Budget effectif total	271 660	211 350	60 310	28,5

47. Le Comité consultatif a été informé que les principales augmentations prévues au titre du programme concernent les domaines ci-après :

	<u>En milliers de dollars</u>
i) Création de 15 nouveaux bureaux de représentants de la FAO (il y en aurait 62 à la fin de 1981)	2 400
ii) Programme de coopération technique	1 665
iii) Développement rural	1 410
iv) Nutrition	480
v) Pêches	1 004
vi) Cultures (en particulier l'amélioration de la production rizicole, la lutte contre le criquet pélerin et la prévention des pertes après la récolte)	1 034

/...

vii) Elevage (en particulier la lutte contre la trypanosomiase, les maladies transmises par les tiques et la peste porcine africaine)	763
viii) Forêts (en particulier l'agri-sylviculture, l'utilisation énergétique du bois de feu et les forêts au service du développement communautaire)	500
ix) Ressources naturelles (en particulier la mise en valeur et la gestion des ressources en eau, les applications de la télédétection, l'amélioration du contrôle des risques environnementaux, et les engrais)	637
x) Politique alimentaire et agricole	610
	<hr/>
	10 503
	<hr/>

Les autres modifications qu'il est proposé d'apporter au programme, qui représentent un montant net de 3 097 000 dollars, concernent d'autres secteurs, dont l'investissement, le programme de formation extérieure, le service médical, l'amélioration des locaux à l'intention des représentants siégeant au Conseil, et les frais de déménagement.

48. Le Comité consultatif croit comprendre que les secteurs prioritaires bénéficieront également d'un redéploiement des ressources. A cet égard, il a été informé que le secrétariat a utilisé les techniques de budgétisation sur la base zéro pour préparer le projet de programme de travail et budget pour 1980-1981. Les directeurs de programme ont eu notamment pour instructions d'indiquer par quels moyens ils parviendraient à réduire les dépenses d'au moins 5 p. 100, et le Directeur général est intervenu personnellement dans la détermination des chiffres définitifs.

49. Le Directeur général estime les augmentations des coûts à 47 910 000 dollars. Le Comité consultatif note que ce chiffre tient compte, non seulement du montant estimatif des dépenses qui résulteront de l'inflation en 1980-1981, mais aussi de l'incidence, en 1980-1981, des poussées inflationnistes de 1978-1979 (alors que, dans le budget de l'ONU, ce dernier facteur est pris en compte dans la base de ressources réévaluée). Le Comité consultatif croit comprendre que, sur le montant total de 47 910 000 dollars prévu pour faire face aux augmentations des coûts, 29 000 000 dollars représentent les augmentations des coûts prévues en 1980-1981, et 18 910 000 dollars correspondent à l'incidence des augmentations des coûts qui sont intervenues en 1978-1979.

50. Comme le Comité l'a noté plus haut au paragraphe 44, le projet de budget a été calculé sur la base d'un taux de change de 879 livres pour un dollar des Etats-Unis. Le taux effectif à appliquer sera déterminé par la Conférence de la FAO en novembre 1979. Le Comité croit comprendre qu'une différence de 10 livres dans le taux de change équivaut en gros à une différence de 1,2 million de dollars dans le budget.

51. Dans le rapport qu'il a présenté l'an dernier à l'Assemblée générale concernant la coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'AIEA, le Comité consultatif signalait

/...

que la FAO avait constitué, à compter du 31 décembre 1977, un Compte de réserve spécial dont l'objectif était de protéger le programme des effets de dépenses supplémentaires non prévues au budget, imputables à l'inflation et aux fluctuations monétaires défavorables (A/33/309, par. 51 et 52).

52. Le Comité consultatif croit comprendre que, sur les 5 millions de dollars provenant de gains au change réalisés en 1976-1977 qui ont été virés au Compte de réserve spécial, environ 1,9 million de dollars avaient été dépensés au 1er août 1979 pour faire face à des dépenses supplémentaires en dollars, imputables au fait que le taux de change effectif moyen durant l'exercice biennal en cours avait été inférieur au taux de 879 livres pour un dollar utilisé dans le projet de budget. Le Comité consultatif a été informé que l'incidence globale de l'affaiblissement du dollar représentait 3,6 millions de dollars, et que les autres dépenses imputables à l'inflation non prévues au budget pourraient être couvertes grâce à des économies dues à divers facteurs : retards dans l'ouverture de bureaux de représentants de la FAO, postes vacants et difficultés rencontrées pour trouver et recruter des consultants dûment qualifiés.

53. Pour 1980-1981, le Directeur général propose un tableau d'effectifs de 2 467 postes, soit 34 de plus qu'en 1978-1979. Le tableau ci-après indique la répartition des postes, par classe, en 1980-1981 et en 1978-1979.

	<u>1980-1981</u>	<u>1978-1979</u>
Directeur général	1	1
Directeur général adjoint	1	1
Sous-directeurs généraux	11	11
Directeurs :		
D-2	27	25
D-1	74	74
Administrateurs :		
P-5	224	206
P-4	353	352
P-3	162	168
P-2	87	88
P-1	15	21
Total partiel	<u>955</u> a/	<u>947</u> a/
Agents des services généraux	<u>1 512</u>	<u>1 486</u>
TOTAL	<u>2 467</u>	<u>2 433</u>

a/ Sont exclus de ces chiffres les postes relevant du Programme de coopération FAO/Banque mondiale et du Programme FAO/OMS des normes alimentaires, ainsi que des postes de représentants de la FAO, en raison de divers accords de répartition des coûts.

54. Les postes nouveaux proposés se répartissent comme suit entre les différents bureaux :

	<u>Administrateurs</u>	<u>Agents des services généraux</u>	<u>Total</u>
Siège	4	18	22
Bureaux régionaux	2	11	13
Bureaux de liaison	-1	-	-1
	<u>5</u>	<u>29</u>	<u>34</u>

55. Le Comité consultatif note que l'annexe II au Programme de travail et budget pour 1980-1981 présenté par le Directeur général (document de la FAO C 79/3) donne des informations détaillées, par unité administrative, sur tous les changements proposés concernant les postes inscrits au budget ordinaire (postes nouveaux, postes transférés d'un service à un autre et postes supprimés). On trouve d'autre part dans les notes explicatives qui figurent au début du document des tableaux récapitulatifs montrant le résultat net des changements proposés, par classe et par unité administrative. Néanmoins, ces tableaux ne sont pas directement comparables avec les informations détaillées contenues dans l'annexe, car ils tiennent compte en outre des reclassements proposés pour 1980-1981. Le projet de budget n'indique nulle part sous forme récapitulative les postes qu'il est proposé de reclasser, ni le nombre total de reclassements prévus. En réponse aux questions posées par le Comité consultatif, les représentants du Directeur général ont signalé que 81 reclassements de poste étaient proposés, dont 41 à l'intérieur de la catégorie des services généraux, deux de la catégorie des services généraux à celle des administrateurs, et 38 à l'intérieur de la catégorie des administrateurs et des catégories supérieures (y compris deux reclassements de D-1 à D-2 et un reclassement de P-5 à D-1). Les deux nouveaux postes D-2 permettraient, d'une part, de ranger dans la classe où il se trouvait auparavant le poste d'Assistant spécial au Cabinet du Directeur général et, d'autre part, de reclasser le poste du spécialiste du droit de la mer, transféré du Bureau juridique au Département des pêches. Tous les reclassements proposés ont été examinés par le Comité des effectifs de la FAO.

Ressources extra-budgétaires

56. La FAO compte que le coût de l'exécution des projets financés par le PNUD se situera entre 150 et 155 millions de dollars en 1980 et entre 170 et 180 millions de dollars en 1981. En termes réels, la valeur des projets exécutés équivaldra plus ou moins à celle des projets exécutés en 1975 (120 millions de dollars). Pour ce qui est des ressources extra-budgétaires autres que les fonds du PNUD, le coût total (y compris les dépenses d'appui) des programmes financés par des fonds fiduciaires a atteint 71,2 millions de dollars en 1978, et le montant total prévu pour l'exercice biennal 1978-1979 est estimé à 148,4 millions de dollars. Pour 1980-1981, le coût de ces programmes est provisoirement chiffré à 178 millions de dollars.

/...

C. Organisation des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture

	<u>Dollars</u>
Budget approuvé pour 1979-1980	303 000 000
Budget approuvé pour 1977-1978	224 413 000
	<hr/>
Augmentation	78 587 000 35 p. 100

57. Le Comité consultatif s'est entretenu du programme et budget approuvés de l'UNESCO pour 1979-1980 et de questions connexes avec un représentant du Directeur général de l'Organisation.

1. Programme et budget approuvés pour 1979-1980

58. A sa vingtième session, tenue en novembre 1978, la Conférence générale de l'UNESCO a approuvé le programme et budget pour 1979-1980, qui représente un montant de 303 millions de dollars. Ce chiffre dépasse de 78 587 000 dollars, soit 35 p. 100, le budget approuvé pour 1977-1978 (224 413 000 dollars). Il est également supérieur de 27 500 000 dollars, soit 10 p. 100, aux crédits de 275 500 000 dollars que le Directeur général avait demandés à la Conférence (document de l'UNESCO 20 C/5).

59. Les principaux changements par rapport au programme et budget approuvés pour 1977-1978, ainsi que les méthodes de calcul des coûts utilisées pour établir les prévisions pour 1979-1980, ont été décrits par le Comité consultatif dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale à sa trente-troisième session (A/33/309, par. 54 à 68). Le tableau ci-après permet de comparer les crédits ouverts pour 1979-1980, les crédits demandés par le Directeur général et le budget approuvé pour 1977-1978.

	1	2	3	4		
	1979-1980	1979-1980	1979-1980			
	Crédits	Crédits	Crédits	Augmentation 1)		
	ouverts	demandés	ouverts	par rapport à 3)		
	(En dollars des Etats-Unis)				%	
Titre I	Politique et direction générales	18 275	17 302	13 625,7	4 649,3	34,1
Titre II	Exécution du programme et services	179 094	177 012,3	143 909,6	35 184,4	24,4
Titre III	Services adminis- tratifs généraux	21 343	21 054,5	17 611,7	3 731,3	21,2
Titre IV	Services afférents aux conférences, langues et documents	17 981	17 759	13 795,5	4 185,5	30,3
Titre V	Charges communes	20 958	20 584,7	16 538,5	4 419,5	26,7
	Total partiel	257 651	253 712,5	205 481,0	52 170,0	25,4
Titre VI	Réserve budgétaire	13 004	15 058,7	13 286,0	(282,0)	(2,1)
Titre VII	Dépenses d'équipement	6 299	6 228,8	5 646,0	583,0	10,3
Titre VIII	Fluctuations monétaires	26 116	500,0	-	26 116,0	-
	Total	303 000	275 500,0	224 413,0	78 587,0	35

60. Comme il ressort du tableau ci-dessus, l'augmentation qui apparaît par rapport aux crédits demandés par le Directeur général concerne principalement le titre VIII [Fluctuations monétaires (26 116 000 dollars au lieu de 500 000 dollars)]. Le Comité consultatif croit comprendre à cet égard que la provision prévue au titre VIII correspond à la différence, en dollars, entre les taux de change utilisés pour calculer les crédits nécessaires aux titres I à VII (c'est-à-dire la différence entre le taux de 4,90 francs français ou 2,48 francs suisses pour un dollar et le taux de 4,35 francs français ou 1,63 franc suisse pour un dollar). A l'alinéa ii) du paragraphe b) de la résolution portant ouverture de crédits, la Conférence a décidé que la provision figurant au titre VIII "pourra être utilisée par le Directeur général, le cas échéant, lorsque les taux de change du dollar des Etats-Unis par rapport aux francs français et suisse seront inférieurs à ceux qui sont prévus ... aux titres I à VII du budget approuvé par la Conférence générale. Inversement, si les taux de change du dollar des Etats-Unis par rapport aux francs français et suisse sont supérieurs à ceux qui sont prévus ... aux titres I à VII ..., les sommes ainsi économisées seront portées par le Directeur général au crédit du titre VIII du budget. Toutefois, les sommes inscrites au titre VIII ne pourront en aucun cas être virées à d'autres fins...". Tout solde inutilisé au titre VIII à la fin de l'exercice biennal sera rendu aux Etats Membres.

/...

61. Au paragraphe c) de la résolution portant ouverture de crédits, la Conférence a décidé que, si les taux de change étaient inférieurs aux taux utilisés pour établir le titre VIII du budget (4,35 francs français ou 1,63 franc suisse pour un dollar), le déficit serait couvert par des demandes de crédits supplémentaires, conformément à l'article 3.9 du Règlement financier. Si cette procédure se révélait insuffisante, la Conférence serait convoquée en session extraordinaire.

62. Le crédit ouvert au titre VI, qui comprend la provision pour inflation, selon la méthode de la budgétisation semi-intégrale, est inférieure d'environ 2 millions de dollars au montant demandé initialement par le Directeur général. En réponse aux questions qu'il a posées, le Comité consultatif a été informé que, vu la façon dont la situation avait évolué depuis le début de 1979, la provision pour inflation devrait suffire.

63. Les crédits ouverts aux titres I à V représentent approximativement 4 millions de dollars de plus que les crédits demandés par le Directeur général. Le Comité consultatif croit comprendre que l'augmentation est imputable aux facteurs suivants :

	<u>Dollars</u>
a) Décision de la Conférence générale de tenir sa vingt et unième session à Belgrade	800 000
b) Relèvements des traitements des agents des services généraux	1 209 000
c) Augmentation des cotisations à la Caisse des pensions	1 084 000
d) Expansion des programmes	649 000
e) Hausse des tarifs téléphoniques et télégraphiques	<u>197 000</u>
	<u>3 939 000</u>

2. Harmonisation du cycle de planification à moyen terme et du cycle budgétaire

64. La Conférence générale a décidé qu'à partir de 1984 le cycle de planification à moyen terme et le cycle budgétaire biennal de l'UNESCO devraient être alignés sur ceux des autres organisations. A cette fin, il faudrait prolonger d'un an le plan actuel (pour la période 1977-1982), jusqu'à la fin de 1983. La Conférence a prié le Directeur général de préparer, à titre de mesure transitoire exceptionnelle, un projet de programme et budget triennal portant sur les années 1981-1983, et de le présenter à la Conférence générale à sa vingt et unième session. Avec le nouveau cycle, le prochain plan à moyen terme porterait sur la période 1984-1989 et le prochain budget biennal sur les années 1984-1985. La Conférence générale a également adopté plusieurs autres mesures transitoires. Elle a décidé entre autres que le prochain mandat du Directeur général serait de sept ans.

/...

3. Nouvelles formes et voies pour rassembler des ressources financières supplémentaires pour le programme de l'UNESCO

65. Le Comité consultatif croit savoir que les ressources extra-budgétaires dont disposera l'UNESCO en 1979-1980 s'élèvent approximativement à 178 millions de dollars dont 82 millions environ seraient fournis par le PNUD.

66. A sa vingtième session, la Conférence générale a adopté une résolution dans laquelle, après avoir souligné que l'UNESCO devrait disposer de moyens financiers extra-budgétaires accrus, elle a :

"1. Invité le Directeur général :

a) A poursuivre les efforts entrepris pour renforcer et étendre les dispositions prises en vue de permettre à l'Organisation de jouer un rôle accru dans la mobilisation de ressources au service de la coopération intéressant les programmes qui relèvent de sa compétence;

b) A poursuivre ses consultations avec les autres organisations du système des Nations Unies dans le cadre du Comité administratif de coordination (CAC), en vue de définir une approche commune à l'égard des dépenses d'administration et des frais généraux afférents aux projets financés par des fonds en dépôt;

c) A présenter à la Conférence générale, au cas où l'approche commune visée à l'alinéa b) ci dessus n'aurait pas été réalisée et après consultation du Conseil exécutif, des propositions touchant la création, à partir de 1981, d'un compte de réserve pour frais de soutien des projets opérationnels, alimentés par le budget ordinaire, afin de subvenir aux dépenses d'administration et aux frais généraux afférents à des projets financés par les fonds en dépôt établis par des pays et des organismes tiers au profit des pays les moins avancés;

d) A présenter à la Conférence générale à sa vingt et unième session un inventaire chiffré des besoins déjà identifiés qui ont été jusqu'ici insuffisamment couverts par des ressources extra-budgétaires, en y incluant notamment ceux qui correspondent à des priorités globales;

e) A participer aux études qui doivent être menées dans le cadre du système des Nations Unies sur les conséquences du désarmement, dans le but d'opérer un transfert de ressources à des fins de développement,

2. Invité également le Directeur général, en attendant que des ressources financières supplémentaires aient pu être rassemblées, à utiliser, autant que possible, les économies réalisées au titre du budget ordinaire pour 1979-1980 en vue de fournir une aide accrue aux pays en développement, et plus particulièrement à ceux qui ont été classés parmi les moins avancés, dans tous les domaines relevant de la compétence de l'UNESCO, conformément aux principes et conditions énoncés dans la résolution 7/51 adoptée à sa vingtième session;

3. Invité en outre le Directeur général à procéder, en consultation avec le Conseil exécutif, à une étude de faisabilité sur l'affectation d'une partie du budget ordinaire de l'UNESCO, à l'exécution de programmes et projets de coopération technique et à faire rapport à la Conférence générale à sa vingt et unième session."

/...

D. Organisation de l'aviation civile internationale

	<u>Dollars</u>
Crédits ouverts pour 1980	21 041 000 <u>a/</u>
Crédits ouverts pour 1979	20 187 000 <u>a/</u>
Augmentation	854 000 4,2 p. 100

a/ Déduction faite des contributions du personnel.

67. Le Comité consultatif s'est entretenu du budget de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) pour 1980 et de questions connexes avec un représentant du Secrétaire général de l'Organisation.

68. L'OACI a un budget triennal; tous les trois ans, l'Assemblée approuve séparément les ouvertures de crédits pour chaque année de l'exercice triennal suivant. A sa vingt-deuxième session, en septembre-octobre 1977, l'Assemblée a adopté les budgets de l'Organisation pour les années 1978, 1979 et 1980 (A/32/315, par. 94 à 102).

1. Programme ordinaire pour 1980

69. Les crédits approuvés pour 1980, soit 21 041 000 dollars après déduction des contributions du personnel, dépassent de 854 000 dollars, soit 4,2 p. 100, les crédits ouverts pour 1979. Selon l'OACI, cette augmentation est le résultat net des facteurs ci-après :

	<u>Dollars</u>
<u>A ajouter :</u>	
Augmentation nette des traitements non imputable à l'inflation	221 000
Frais de voyage à l'occasion du congé dans les foyers (poste de dépense qui varie d'une année à l'autre)	20 000
Location et entretien des locaux et du matériel, fournitures et services de communications	12 000
Crédits conditionnels (principalement pour faire face à l'inflation prévue)	643 000
<u>A déduire :</u>	
Variations du programme annuel de réunions	(30 000)
Matériel, bureaux régionaux	(12 000)
Total	<u>854 000</u>

/...

70. Le tableau ci-après indique la ventilation, par titre du budget, des crédits inscrits au budget ordinaire de l'OACI pour 1980, par rapport à 1979 :

Titre du budget de l'OACI	Crédits ouverts pour 1979	Crédits ouverts pour 1980	Augmentation (diminution)
	(En dollars des Etats-Unis)		
I. Réunions	449 000	419 000	(30 000)
II. Secrétariat	17 800 000	18 148 000	348 000
III. Services généraux	3 394 000 ^{a/}	3 406 000 ^{a/}	12 000
IV. Matériel	176 000	164 000	(12 000)
V. Comptes divers	67 000	67 000	-
VI. Crédits conditionnels	2 489 000	3 232 000	743 000
Total brut, titres I à VI	24 375 000	25 436 000	1 061 000
<u>A déduire :</u>			
Contributions du personnel	4 138 000	4 395 000	207 000
Total net (déduction faite des contributions du personnel)	20 187 000	21 041 000	854 000

^{a/} Y compris des subventions du gouvernement hôte pour la location de locaux (1 224 700 dollars).

/...

71. Les crédits ouverts au titre VI (crédits conditionnels) 5/ pour 1980, soit 3 232 000 dollars, doivent permettre de faire face aux relèvements des traitements et aux hausses des prix durant l'année, vu que les crédits ouverts aux titres I à V du budget ont été calculés sur la base des taux de rémunération et des prix en vigueur au moment de l'élaboration des prévisions définitives pour l'exercice triennal en cours, c'est-à-dire au début de 1977. Les crédits nécessaires au titre VI ont été calculés en partant de l'hypothèse que les dépenses inscrites au titre II du budget (traitements et dépenses connexes et cotisations à la Caisse des pensions) augmenteraient en moyenne de 5 p. 100 par an, et qu'aux titres III, IV et V, les principaux postes de dépenses augmenteraient de 4 p. 100 par an. Aucune provision pour hausse des coûts n'est prévue au titre I (Réunions).

72. Le tableau d'effectifs permanents de l'OACI (non compris les postes financés par imputation sur le compte des services d'administration et d'exécution du programme d'assistance technique) en 1980 sera le même qu'en 1979 et 1978, à savoir 705 postes (273 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 432 postes d'agent des services généraux), dont 163 postes (70 postes d'administrateur et 93 postes d'agent des services généraux) dans les bureaux régionaux (A/32/315, par. 100).

73. Les crédits ouverts au titre II (Secrétariat) pour 1980 tiennent compte d'un abattement pour mouvements de personnel de 991 000 dollars, calculé sur la base d'une proportion de postes vacants de 6 p. 100 pour les postes d'administrateur et de 4 p. 100 pour les postes d'agent des services généraux; les mêmes proportions avaient été présumées pour 1979.

2. Coût des services d'administration et d'exécution des activités d'assistance technique

74. Les fonds qui servent à financer les activités relevant du programme d'assistance technique et les fonds inscrits au budget ordinaire sont gérés séparément et le budget ordinaire est, dans toute la mesure du possible, remboursé intégralement de tous les services fournis dans le cadre du programme ordinaire pour l'exécution d'activités financées au moyen de fonds extra-budgétaires. En 1978, les activités d'assistance technique sur le terrain financées par des fonds extra-budgétaires ont coûté 31 611 031 dollars, contre 22 374 763 dollars l'année précédente. Le coût net des services d'administration et d'exécution de ces activités, s'est élevé à 3 000 246 dollars en 1978 et à 2 686 133 dollars en 1977. Les coûts pour 1979 ont été estimés à 2 913 700 dollars, et pour 1980, à 3 015 700 dollars (ces estimations datent de 1977; depuis lors, l'expansion du programme a nécessité un renforcement des effectifs rémunérés grâce aux fonds pour frais généraux et a entraîné des dépenses supplémentaires, dans la limite des fonds pour frais généraux dont dispose l'Organisation). Le nombre de postes qui seraient financés par des fonds extra-budgétaires en 1980 est estimé à 158 (49 postes d'administrateur et 109 postes d'agent des services généraux), contre 154 en 1979 (47 postes d'administrateur et 107 postes d'agent des services généraux).

5/ Ce titre a été introduit pour la première fois dans le budget de l'OACI pour l'exercice triennal 1975-1977 afin de permettre à l'Organisation de mieux faire face à l'inflation et aux fluctuations monétaires survenant entre les sessions ordinaires de l'Assemblée (A/32/315, par. 98).

E. Union postale universelle

	Francs suisses	Dollars E.-U. ^{a/}
Montant net des prévisions de dépenses, 1980	16 118 400	9 949 630
Montant net du budget ajusté, 1979	<u>17 380 200</u>	<u>10 728 519</u>
Diminution	(1 261 800)	(778 889)
		7,3 p. 100

a/ Le budget de l'UPU est libellé en francs suisses et tous les montants en dollars sont calculés sur la base d'un taux de change de 1,62 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis.

1. Ouverture de crédits révisée pour 1979

75. A sa session de février/mars 1979, le Conseil exécutif de l'UPU a approuvé le budget révisé pour 1979, à savoir 17 380 200 francs suisses (10 728 519 dollars), ce qui représente une augmentation de 342 400 francs suisses (211 358 dollars), soit 2 p. 100, par rapport au montant des crédits initialement ouverts. Selon l'UPU, l'ouverture de crédits additionnels a été rendue nécessaire par plusieurs besoins mineurs, non prévus au montant des estimations initiales.

2. Analyse sommaire du budget pour 1980

76. Le montant annuel net des dépenses inscrites au budget de l'UPU doit rester dans les limites d'un plafond fixé par le Congrès de l'UPU. Le dix-septième Congrès, qui s'est tenu à Lausanne en 1974, a fixé le plafond pour les années 1976 à 1980.

77. Les crédits ouverts pour 1980 (16 118 400 francs suisses, soit 9 946 630 dollars) représentent une diminution de 1 261 800 francs suisses (778 889 dollars), soit de 7,3 p. 100, par rapport au montant révisé pour 1979. Cette diminution est imputable au fait que les prévisions pour 1979 comprenaient le coût de la convocation du dix-huitième Congrès de l'UPU à Rio de Janeiro.

78. Le tableau ci-après permet de comparer les prévisions de dépenses pour 1980 et les montants révisés pour 1979.

	Montant révisés pour 1979	1980	Augmentation (diminution)
	dollars	dollars	dollars
Dépenses de personnel	8 062 407 <u>a/</u>	8 239 012 <u>a/</u>	176 605 <u>a/</u>
Autres dépenses du Bureau international	2 139 198	2 503 889	364 691
Dépenses au titre du dix-huitième Congrès	1 318 025	..	(1 318 025)
Total (montant brut)	<u>11 519 630</u>	<u>10 742 901</u>	(776 729)
Recettes accessoires	<u>791 111</u>	<u>793 271</u>	2 160
Total (montant net)	<u>10 728 519</u>	<u>9 949 630</u>	(778 889)

a/ Au taux de 1,62 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis.

79. Comme il ressort du tableau ci-dessus, les dépenses de personnel sont demeurées stables : l'augmentation, qui est de 2 p. 100 environ, est due entièrement aux promotions et aux augmentations périodiques de traitements.

80. Aucun poste nouveau n'a été demandé pour 1980, le nombre des postes permanents restant fixé à 130, dont 13 sont affectés aux activités d'assistance technique financées par le PNUD. Le Comité consultatif a été informé que 29 p. 100 du coût de ces 13 postes sont financés à l'aide des sommes versées par le PNUD au titre des frais généraux.

81. Les autres dépenses du Bureau international accusent une augmentation de 17 p. 100 environ par rapport au montant révisé pour 1979. Cette augmentation est due à la publication en 1980 des Actes du Congrès de l'UPU qui s'est tenu à Rio de Janeiro en 1979.

82. Les recettes accessoires sont estimées comme suit (au taux de 1,62 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis) :

	<u>1979</u> <u>Dollars</u>	<u>1980</u> <u>Dollars</u>
Sommes remboursées par le PNUD au titre des frais généraux d'administration	308 642	308 642
Vente de publications	101 235	118 518
Location de locaux	277 160	277 160
Autres recettes	<u>104 074</u>	<u>88 951</u>
	<u>791 111</u>	<u>793 271</u>

F. Organisation mondiale de la santé

	<u>Dollars</u>
Budget effectif pour 1980-1981	427 290 000 ^{a/}
Budgets effectifs pour 1978 et 1979	<u>354 330 000</u>
Augmentation	72 960 000
	20,59 p. 100

^{a/} Montant approuvé par la trente-deuxième Assemblée mondiale de la santé en mai 1979 (Résolution WHA 32.28).

83. Le Comité consultatif s'est entretenu du budget-programme de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour 1980-1981 et de questions connexes avec les représentants du Directeur général de l'OMS.

/...

F. Organisation mondiale de la santé

1. Budget-programme pour 1980-1981

84. Le budget-programme pour 1980-1981 est le premier pour lequel le programme et le budget de l'OMS ont été élaborés sur une base biennale pleinement intégrée. Auparavant, les programmes de l'OMS pour 1976-1977 et 1978-1979 avaient été élaborés sur une base biennale, mais le budget correspondant à chacun de ces exercices avait été établi, présenté et examiné chaque année (A/33/309, par. 89). Le budget-programme pour 1980-1981 reflète les nouvelles méthodes de budgétisation par programme et de gestion des ressources de l'OMS au niveau national 6/. On a également tenu compte dans ce document des directives arrêtées par le CAC concernant l'harmonisation de la présentation des budgets-programmes, ce qui s'est traduit par une certaine standardisation des descriptifs de programme, y compris certains des tableaux budgétaires.

85. Le budget effectif pour 1980-1981 s'élève à 427 290 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 72 960 000 dollars, soit 20,59 p. 100, par rapport au montant total du budget approuvé pour 1978 et 1979. D'après l'OMS, environ 90 p. 100 de l'augmentation sont imputables aux hausses de coût résultant de l'inflation et des fluctuations monétaires (voir le paragraphe suivant). Les prévisions de dépenses en francs suisses figurant dans le budget-programme pour 1980-1981 sont fondées sur un taux de change de 1,55 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis, qui était le taux de change comptable appliqué par l'Organisation des Nations Unies et l'OMS au moment où le projet de budget-programme a été définitivement arrêté (octobre 1978).

86. L'augmentation nette de 72 960 000 dollars pour 1980-1981, contre un budget de 354 330 000 dollars en 1978 et 1979, est attribuée par l'OMS aux éléments ci-après :

	<u>Dollars</u>	<u>Pourcentage</u>
a) Croissance réelle des programmes	7 192 800	2,03
b) Augmentation des coûts :		
imputable à l'inflation	26 940 300	7,60
imputable aux taux de change	<u>38 826 900</u>	<u>10,96</u>
Total partiel	<u>65 767 200</u>	<u>18,56</u>
Total	72 960 000	20,59

A cet égard, le Comité consultatif a appris que, bien que l'Assemblée mondiale de la santé ait autorisé le Directeur général en 1978 à établir le montant du budget-programme ordinaire pour 1980-1981 dans des limites permettant une augmentation réelle pouvant atteindre 2 p. 100 par an, le Directeur général avait décidé de proposer une croissance réelle du budget de seulement 1 p. 100 environ par an pour 1980-1981.

6/ L'accent est mis sur la planification, l'élaboration et la présentation de programmes de coopération technique avec les gouvernements, afin de répondre aux besoins et aux priorités définis au niveau national, et en étroite harmonie avec les procédures de programmation dans le domaine de la santé au niveau national.

87. Les représentants du Directeur général ont indiqué au Comité que, lors de l'élaboration du budget-programme pour 1980-1981, on avait continué d'appliquer les orientations de politique générale et la stratégie arrêtées pour 1978-1981, tendant à réorienter l'activité de l'OMS de façon que les crédits inscrits au budget-programme ordinaire pour les activités de coopération technique atteignent 60 p. 100 du total (A/33/309, par. 100, et A/32/315, par. 111-113). Cette stratégie implique une réduction du nombre des postes permanents, en particulier au siège, ainsi que l'élimination progressive des projets qui ne présentent plus d'utilité, de façon à dégager des ressources supplémentaires pour la coopération technique.

88. On trouvera ci-après un tableau récapitulatif du budget effectif pour 1980-1981, par chapitre d'ouverture de crédits, comparé avec le budget pour 1978 et 1979. Le Comité croit comprendre que le budget-programme pour 1980-1981 a été élaboré sur la base d'une nouvelle structure de classement des programmes.

(En dollars des États-Unis)

<u>Chapitre d'ouverture de crédits</u>	<u>1978 et 1979^{a/}</u>	<u>1980-1981^{b/}</u>	<u>Augmentation</u>
1. Organes délibérants	7 795 600	10 128 600	2 333 000
2. Direction générale, coordination et développement des programmes	46 071 800	56 025 900	9 954 100
3. Développement de services de santé complets	69 346 200	77 994 100	8 647 900
4. Prévention et lutte contre les maladies	62 867 400	76 806 600	13 939 200
5. Promotion de la salubrité de l'environnement	18 752 200	26 157 000	7 404 800
6. Développement du personnel des services de santé	44 911 100	52 362 500	7 451 400
7. Information et documentation dans le domaine de la santé	35 338 200	42 881 000	7 542 800
8. Programmes généraux de soutien	<u>69 247 500</u>	<u>84 934 300</u>	<u>15 686 800</u>
Total (budget effectif)	<u>354 330 000</u>	<u>427 290 000</u>	<u>72 960 000</u>

^{a/} Le montant total du budget effectif pour 1978 et 1979 demeure celui qui est indiqué dans le document A/33/309, mais les prévisions correspondant aux chapitres d'ouverture de crédits ont été révisées et ajustées aux fins de comparaison.

^{b/} Le montant total du budget effectif pour 1980-1981 se répartit entre huit chapitres d'ouverture de crédits, contre neuf pour 1978 et 1979 (A/33/309, par. 94). le chapitre d'ouverture de crédits "Appui aux programmes régionaux" a été fusionné avec les chapitres d'ouverture de crédits pour 1980-1981 "Programmes généraux de soutien" et "Direction générale, coordination et développement des programmes".

89. Comme il ressort du tableau suivant, la majeure partie de l'augmentation (63 p. 100) intéresse les activités nationales et régionales.

/...

<u>Budget effectif de l'OMS</u>	<u>1978-1979</u>	<u>1980-1981</u>	<u>1980-1981/ 1978-1979 augmentation (diminution)</u>	
Activités nationales et multinationales	167 806 500	208 717 500	40 911 000	56,1%
Bureaux régionaux ^{a/}	33 280 800	38 335 500	5 054 700	6,9%
Activités mondiales et interrégionales	24 873 000	23 623 800	(1 249 200)	(1,7%)
Siège ^{b/}	<u>128 369 700</u>	<u>156 613 200</u>	<u>28 243 500</u>	<u>38,7%</u>
Total	354 330 000	427 290 000	72 960 000	100,0%

a/ Y compris les comités régionaux.

b/ Y compris l'Assemblée mondiale de la santé et le Conseil exécutif.

90. On trouvera ci-après une récapitulation des augmentations au titre des programmes et de la hausse des coûts pour 1980-1981, au siège de l'OMS et dans les régions :

/...

(En dollars des Etats-Unis)

<u>OIS, 1980-1981</u>	<u>Augmentation (diminution) au titre des programmes</u>		<u>Hausse des coûts imputable à l'inflation</u>		<u>Hausse des coûts imputable aux taux de change</u>		<u>Augmentation totale</u>	
Siège, et activités mondiales et interrégionales	(11 299 700)	(157%)	878 600	3%	37 415 400	96%	26 994 300	37%
Régions	18 492 500	257%	26 061 700	97%	1 411 500	4%	45 965 700	63%
Total	7 192 800	100%	26 940 300	100%	38 826 900	100%	72 960 000	100%

/...

91. Le budget-programme pour 1980-1981 fait apparaître une diminution nette de 112 postes dans les bureaux permanents. La répartition des postes au siège et dans les régions pour les deux exercices biennaux est la suivante :

Nombre de postes inscrits au budget ordinaire de l'OMS	<u>1978-1979</u>	<u>1980-1981</u>	<u>Augmentation (diminution)</u>
Siège	1 134	1 013	(121)
Régions	<u>1 163</u>	<u>1 172</u>	<u>9</u>
Total	2 297	2 185	(112)

Le Comité consultatif croit comprendre que la réduction du nombre des postes permanents sera compensée par l'utilisation accrue d'autres moyens d'action.

92. Le Comité consultatif note que le budget-programme de l'OMS ne met pas en parallèle les ressources en personnel et les programmes. Il croit comprendre que l'OMS a pour pratique de ne pas indiquer les besoins en postes permanents dans les descriptifs des programmes et que les données sur les effectifs figurant dans le projet de budget-programme sont communiquées à l'Assemblée mondiale de la santé pour information; l'Assemblée n'approuve pas de tableaux d'effectifs pour l'Organisation.

2. Ressources du Programme sanitaire international intégré

93. Outre son budget ordinaire, l'OMS gère directement ou indirectement des fonds d'origines diverses. Le tableau ci-après indique le nombre des postes et le coût estimatif total des activités qui ont été ou seront financées au moyen de ces fonds en 1978-1979 et 1980-1981, ainsi que les chiffres correspondants pour le budget ordinaire.

<u>OMS</u>	<u>Nombre de postes</u>		<u>Montant estimatif des engagements</u>	
	<u>1978-1979</u>	<u>1980-1981</u>	<u>1978-1979</u> (En dollars des Etats-Unis)	<u>1980-1981</u> (En dollars des Etats-Unis)
<u>Budget ordinaire de l'OMS</u> (Budget effectif)	2 297	2 185	354 330 000	427 290 000
<u>Autres fonds</u>				
Organisation panaméricaine de la santé	438	421	97 741 300	97 732 600
Fonds de contributions volontaires pour la promotion de la santé	100	76	86 303 200	68 238 700
Programme des Nations Unies pour le développement	5	5	49 168 400	31 376 300
Programme des Nations Unies pour l'environnement	-	-	4 395 900	2 792 000
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	-	-	100 000	-
Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues	2	2	2 031 200	1 142 000
Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population	34	34	37 193 600	18 292 000
Fonds d'affectation spéciale et fonds remboursables	70	74	77 942 000	119 306 900
Compte spécial pour frais généraux	9	11	3 104 600	1 586 900
Centre international de recherche sur le cancer	<u>153</u>	<u>122</u>	<u>13 633 000</u>	<u>11 579 000</u>
Total partiel, autres fonds	811	745	371 613 200	352 046 400
Total	3 108	2 930	725 943 200	779 336 400
	=====	=====	=====	=====

a/ Non compris les fonds alloués globalement par le FISE pour des projets conjoints intéressant la santé (Voir plus loin par. 95).

94. Comme il ressort du tableau ci-dessus, les fonds extra-budgétaires dont l'OMS disposera en 1980-1981 sont estimés à 352 millions de dollars, contre 427,2 millions de dollars de crédits budgétaires. L'OMS exécute toutes ses activités de façon pleinement intégrée, quelle que soit l'origine des fonds servant à les financer. Conformément à cette politique, les dépenses relatives à toutes les activités d'appui administratif et technique sont regroupées dans le budget ordinaire. Par contre, l'OMS se fait rembourser les dépenses d'appui aux programmes dans le cas des activités financées par le PMUD ou à l'aide d'autres fonds extra-budgétaires, normalement à un taux représentant 14 p. 100 des dépenses qu'entraîne l'exécution des programmes. Les montants remboursés sont crédités au compte spécial pour frais généraux et aident principalement à exécuter le budget ordinaire.

95. L'OMS collabore avec le FISE à des projets qui bénéficient de l'assistance des deux organismes. Cependant, l'OMS ne gère pas les contributions du FISE à ces projets. D'après les indications fournies par le FISE, le montant approximatif qui sera vraisemblablement alloué globalement à des projets conjoints intéressant la santé sera de 226 millions de dollars en 1980-1981, contre 166 millions de dollars en 1978-1979.

3. Questions diverses

96. Les représentants du Directeur général ont fait part au Comité consultatif des mesures prises par l'OMS pour faire face au problème des crédits supplémentaires nécessaires par suite des fluctuations monétaires. Ce problème existe depuis 1971: il a été résolu en partie par une série de mesures d'économie, principalement au siège, par l'utilisation de fonds provenant d'autres sources que le budget ordinaire, et par la présentation de demandes de crédits supplémentaires et additionnels. En 1978, le Comité du Programme du Conseil exécutif a entrepris d'étudier la question en vue de trouver une solution à long terme au problème. Il est parvenu à la conclusion que la solution la mieux adaptée à l'expérience et à la situation de l'OMS semblait être de donner au Directeur général beaucoup plus de latitude pour utiliser à cette fin les recettes occasionnelles disponibles, selon les mêmes principes et conditions que ceux qui ont été énoncés par la trente et unième Assemblée mondiale de la santé dans la résolution WHA 31.7 (A/33/309, par. 92 et 93).

97. En mai 1979, la trente-deuxième Assemblée mondiale de la santé a autorisé le Directeur général à utiliser les recettes occasionnelles de 1979 jusqu'à concurrence de 15 millions de dollars pour couvrir les dépenses additionnelles nettes encourues par l'OMS au titre du budget ordinaire du fait de différences entre le taux de change (franc suisse/dollar) budgétaire de l'OMS et le taux de change comptable appliqué par l'Organisation des Nations Unies et l'OMS (résolution WHA 32.3). Par la résolution WHA 32.4, l'Assemblée de la santé a approuvé pour 1980-1981 des dispositions analogues, en vertu desquelles le Directeur général a été autorisé à utiliser les recettes occasionnelles disponibles, jusqu'à concurrence de 15 millions de dollars des Etats-Unis, pour couvrir les dépenses additionnelles nettes résultant des modifications intervenues dans le taux de change du dollar des Etats-Unis par rapport au franc suisse pendant l'exercice biennal considéré.

98. Les représentants du Directeur général ont indiqué au Comité consultatif que l'utilisation des recettes occasionnelles permettrait, sinon d'éliminer entièrement, tout au moins de réduire la nécessité d'ouvrir à l'avenir des crédits additionnels afin de compenser les pertes résultant des fluctuations monétaires. Cette procédure empêcherait donc des augmentations du budget d'une année à l'autre, et aurait également pour effet d'assurer que les économies nettes découlant d'une évolution favorable des taux de change soient reversées aux Etats Membres. En vertu de cet arrangement, on ne s'efforcera pas de prédire l'évolution du taux de change du dollar des Etats-Unis vis-à-vis du franc suisse pendant l'exercice biennal à venir, puisque le taux de change budgétaire serait simplement le taux de change comptable de l'ONU/OMS le plus récent se trouvant en vigueur au moment où le projet de budget-programme est définitivement arrêté. De ce fait, le taux de change budgétaire et, partant, le montant du budget, seraient dissociés des effets des fluctuations monétaires intervenues après l'élaboration du projet de budget-programme.

99. Les représentants du Directeur général ont également indiqué au Comité consultatif que l'Assemblée mondiale de la santé avait, depuis quelques années, adopté des politiques qui reflétaient un intérêt accru pour les fins sociales du développement de la santé et pour le rôle de la santé s'agissant de promouvoir le développement social et économique. L'une des mesures les plus fondamentales à cet égard a été la décision de l'Assemblée selon laquelle le principal objectif des gouvernements et de l'OMS pendant les prochaines décennies devrait être la santé pour tous d'ici l'an 2000 de façon que chaque être humain puisse mener une existence productive sur le plan social et économique. Dans ce contexte, la trente et unième Assemblée mondiale de la santé en 1979 a prié le Directeur général de réexaminer les structures de l'Organisation de façon que les activités exécutées à tous les niveaux favorisent une action intégrée.

100. Le Comité consultatif a été informé que l'étude des structures de l'OMS était en cours et que trois nouveaux aspects avaient été ajoutés à cette étude par la trente-deuxième Assemblée mondiale de la santé en mai 1979, à savoir :

- a) La question de la convocation d'Assemblées mondiales de la santé tous les deux ans et non plus tous les ans;
- b) La composition du Conseil exécutif;
- c) L'emplacement du siège de l'OMS.

Le Comité consultatif croit comprendre que la question de l'emplacement du siège est directement liée aux pertes budgétaires encourues depuis 1972 du fait de la baisse du dollar des Etats-Unis par rapport au franc suisse. Le Comité a été informé que le Directeur général compte soumettre au Conseil exécutif en janvier 1980 une première ébauche d'un projet d'étude de faisabilité concernant le transfert éventuel du siège de l'OMS. Après un examen initial des diverses incidences en jeu, il appartiendrait alors à l'Assemblée mondiale de la santé de décider s'il y a lieu ou non d'entreprendre une telle étude de faisabilité.

G. Union internationale des télécommunications

	<u>Budget ordinaire et budget annexe des publications</u>		<u>Budget des comptes spéciaux de la coopération technique</u>	
	<u>Francs suisses</u>	<u>Dollars des Etats-Unis a/</u>	<u>Francs suisses</u>	<u>Dollars des Etats-Unis a/</u>
1980 - Montant net du budget	69 319 000	41 758 434	8 200 000	4 939 759
1979 - Montant net du budget	69 947 000	42 136 747	7 434 000	4 478 313
Augmentation			766 000	461 446
Diminution	628 000	378 313		

a/ Le budget de l'UIT est libellé en francs suisses et les chiffres en dollars des Etats-Unis sont calculés sur la base d'un taux de change de 1,66 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis.

Analyse sommaire du budget pour 1980

101. A sa trente-quatrième session (1979), le Conseil d'administration a approuvé le budget pour 1980, qui s'élevait à :

62 319 000 francs suisses (37 541 566 dollars)	pour le budget ordinaire
7 000 000 francs suisses (4 216 868 dollars)	pour le budget annexe des publications
<hr/>	
69 319 000 francs suisses (41 758 434 dollars)	

102. Le Conseil d'administration a également approuvé le budget des comptes spéciaux de la coopération technique (dépenses d'administration), qui s'élevait à 8 200 000 francs suisses (4 939 759 dollars).

103. Le tableau ci-après permet de comparer les budgets de l'UIT en 1980 et en 1979 :

	<u>1980</u>	<u>1979</u>	<u>Augmentation (diminution)</u>	
	<u>Francs suisses</u>	<u>Francs suisses</u>	<u>Francs suisses</u>	<u>En pourcentage</u>
Budget ordinaire	62 319 000	61 557 000	762 000	1,2
Budget annexe de publications	7 000 000	8 390 000	(1 390 000)	(16,6)
Budget de la coopération technique	8 200 000	7 434 000	766 000	10,3
	<u>77 519 000</u>	<u>77 381 000</u>	<u>138 000</u>	<u>0,2</u>

/...

104. L'augmentation des dépenses inscrites au budget ordinaire est due principalement à la création de cinq nouveaux postes (voir plus loin, par. 107). La diminution du budget des publications résulte d'un programme de publications plus réduit et d'une réduction des effectifs émergeant à ce budget. Dans le cas du budget de la coopération technique, l'augmentation est imputable au nombre accru des projets envisagés.

105. Les dépenses prévues pour 1980, comparées à celles de 1979, se répartissent comme suit, par catégorie de dépenses (à l'exclusion du budget des comptes spéciaux de la coopération technique) :

	1979		1980	
	<u>Francs suisses</u>	<u>Dollars des Etats-Unis</u>	<u>Francs suisses</u>	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
I. Personnel (contributions du personnel non comprises) a/	51 017 000	30 733 133	52 221 000	31 458 434
II. Services généraux	10 425 000	6 280 120	9 918 000	5 974 699
III. Projets et activités de caractère spécial	8 390 000	5 054 217	7 000 000	4 216 867
IV. Autres prévisions budgétaires	115 000	69 277	180 000	108 434
TOTAL (brut)	69 947 000	42 136 747	69 319 000	41 758 434
Recettes accessoires	11 944 000	7 195 181	10 631 600	6 404 578
TOTAL NET	58 003 000	34 941 566	58 687 400	35 353 856

a/ Seuls les traitements nets des fonctionnaires de l'Union sont inscrits au budget.

106. En ce qui concerne le budget des comptes spéciaux de la coopération technique, les dépenses prévues pour 1980, comparées à celles de 1979, se répartissent comme suit, par catégorie de dépenses :

	1979		1980	
	<u>Francs suisses</u>	<u>Dollars des Etats-Unis</u>	<u>Francs suisses</u>	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
I. Personnel ^{a/}	6 745 000	4 063 253	7 529 000	4 535 542
II. Services généraux	689 000	415 060	671 000	404 217
TOTAL	7 434 000	4 478 313	8 200 000	4 939 759

a/ Contributions du personnel non comprises; seuls les traitements nets des fonctionnaires de l'Union sont inscrits au budget.

/...

Le budget des comptes spéciaux de la coopération technique qui sert à couvrir les dépenses d'administration est alimenté par des fonds d'affectation spéciale et des contributions du PNUD.

107. En ce qui concerne le budget ordinaire et le budget des publications, la ventilation des dépenses indiquée au paragraphe 105 ci-dessus montre que les dépenses de personnel pour 1980 sont estimées à 52 221 000 francs suisses (31 458 434 dollars), contre 51 017 000 francs suisses (30 733 133 dollars) en 1979. L'augmentation, qui représente 1 204 000 francs suisses (725 301 dollars), soit 2,4 p. 100, est imputable à la création de cinq nouveaux postes et au besoin accru de personnel surnuméraire, tant pour les activités ordinaires de l'UIT que pour les conférences et réunions.

108. Pour 1980, le Conseil d'administration a fixé le nombre des postes permanents à 616, dont 508 inscrits au budget ordinaire (soit cinq postes de plus qu'en 1979), 102 au budget de la coopération technique (pas de changement) et six au budget des publications (soit trois postes de moins qu'en 1979).

109. Les prévisions de dépenses au titre des agents des services généraux accusent une diminution de 507 000 francs suisses (305 422 dollars) dans le cas du budget ordinaire. Cette diminution est due au fait que le programme des conférences et réunions pour 1980 consistera principalement en réunions de groupes d'étude, moins coûteuses que les conférences administratives de 1979. Le montant estimatif de la réduction qui en résulte (800 000 francs suisses, soit 481 928 dollars) est partiellement annulé par une augmentation d'un montant estimatif de 293 000 francs suisses (176 506 dollars) pour le système informatique de l'UIT.

110. Le montant de 7 millions de francs suisses (4 216 867 dollars) prévu pour les projets et activités de caractère spécial (voir plus haut le tableau du paragraphe 105) se rapporte au programme de publications de 1980.

111. Le tableau ci-après indique les prévisions budgétaires pour les conférences et réunions qui se tiendront en 1980, et les chiffres correspondants de 1979 :

	<u>1979</u>		<u>1980</u>	
	<u>Francs suisses</u>	<u>Dollars des Etats-Unis</u>	<u>Francs suisses</u>	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Conférences administratives mondiales des radiocommunications	4 825 000	2 906 627	240 000	144 578
Groupes d'études du Comité consultatif international des radiocommunications	71 000	42 771	3 800 000	2 289 157
Groupe d'études et VIIème Assemblée plénière (1980) du Comité consultatif international télégraphique et téléphonique	2 579 000	1 553 614	2 630 000	1 584 337
Conférence administrative régionale de la radiodiffusion - Région 2	-	-	600 000	361 446
Séminaires	200 000	120 482	265 000	159 639
Dépenses communes au titre des conférences et réunions (traduction, dactylographie et reproduction des documents)	3 424 000	2 062 651	3 300 000	1 987 952
Total	11 099 000	6 686 145	10 835 000	6 527 109

112. Les recettes accessoires pour les années 1979 et 1980 sont estimées comme suit :

	<u>1979</u>		<u>1980</u>	
	<u>Francs suisses</u>	<u>Dollars des Etats-Unis</u>	<u>Francs suisses</u>	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Recettes provenant de la vente des publications de l'Union	8 390 000	5 054 217	7 000 000	4 216 867
Prélèvement opéré sur le Fonds de provision de l'UIT afin de réduire le montant de l'unité de contribution	3 400 000	2 048 193	3 400 000	2 048 193
Autres recettes	154 000	92 771	231 600	139 518
Total	11 944 000	7 195 181	10 631 600	6 404 578

/...

H. Organisation météorologique mondiale

	<u>Dollars</u>
Budget approuvé, 1980	17 495 000
Budget approuvé <u>a/</u> , 1979.....	16 800 518
	<hr/>
Augmentation	694 482
	4,1 p. 100

a/ Y compris la reconduction de l'excédent budgétaire de 1978 (481 568 dollars) et les crédits additionnels (802 000 dollars).

1. Crédits additionnels de 1979

113. Le budget de l'OMM, tel qu'il avait été approuvé par le Comité exécutif à sa trentième session en 1978, s'élevait à 15 516 950 dollars, déduction faite des contributions du personnel (A/33/309, par. 122 et 123). Le Comité consultatif a été informé que les fluctuations ultérieures du taux de change du dollar des Etats-Unis par rapport au franc suisse (monnaie dans laquelle sont faites environ 90 p. 100 du total des dépenses de l'OMM) avaient entraîné des dépenses additionnelles en dollars représentant un pourcentage d'augmentation d'environ 5 p. 100.

114. En 1979, à sa session de printemps, le Comité exécutif de l'OMM a approuvé des crédits additionnels d'un montant de 802 000 dollars pour faire face à la hausse des coûts en dollars des Etats-Unis au titre des traitements et indemnités du personnel, qui sont payables en francs suisses. Sur ce total, 300 000 dollars proviendront de contributions additionnelles des Etats membres, mises en recouvrement en 1980. Le solde sera financé grâce au transfert de l'excédent du Fonds général disponible au 1er janvier 1979 (303 992 dollars) et grâce aux recettes accessoires disponibles au 15 mai 1979 (198 008 dollars).

2. Programme et budget global pour 1980-1983 (huitième exercice)

115. L'OMM a un cycle budgétaire de quatre ans. Son congrès, qui se réunit tous les quatre ans, fixe un plafond au budget pour l'exercice quadriennal à venir, et des budgets distincts sont ensuite approuvés chaque année par le Comité exécutif dans les limites du plafond fixé. Le Comité exécutif est autorisé par le Congrès à engager les dépenses additionnelles nécessaires en vertu des clauses dérogatoires qui lui permettent de dépasser, dans certaines conditions, le montant maximum fixé pour les dépenses de l'exercice.

116. Le huitième Congrès météorologique mondial, tenu en avril-mai 1979, avait approuvé des dépenses d'un montant maximum de 74,4 millions de dollars pour l'exercice 1980-1983. Ce montant a été calculé sur la base des traitements, des prix et du taux de change (1,68 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis) en vigueur au 1er avril 1979.

/...

117. Comme dans le passé, le plafond approuvé par le Congrès est sujet à des dispositions dérogatoires qui autorisent le Comité exécutif :

a) A engager les dépenses nécessaires qui résultent des augmentations des traitements et indemnités du personnel du secrétariat découlant des modifications apportées au régime commun des Nations Unies en matière de traitement et indemnités, à condition que le Comité exécutif se soit assuré qu'elles ne peuvent pas être couvertes grâce à des économies réalisées au titre du budget approuvé;

b) A engager, jusqu'à concurrence de 500 000 dollars, les dépenses nécessaires (autres que pour les traitements) qui résultent des modifications des taux de change;

c) A engager, jusqu'à concurrence de 500 000 dollars, les dépenses nécessaires pour faire face à des activités imprévues de caractère urgent qui seraient approuvées par les Etats membres de l'OMM.

118. Outre qu'il a approuvé le plafond des dépenses pour le huitième exercice, le Congrès a examiné la structure du secrétariat de l'OMM proposée pour la même période et a autorisé le Secrétaire général à prendre à cet égard les meilleures dispositions possibles, compte tenu des limitations financières imposées par le plafond des dépenses autorisées. Le Congrès a également décidé que le nombre maximum de postes permanents du secrétariat au cours du huitième exercice devait être de 246 et que le personnel de rang supérieur ne devrait pas comprendre plus d'un fonctionnaire de la classe D-2 et huit de la classe D-1. Dans les limites du plafond fixé pour les dépenses, le Secrétaire général aurait ainsi à sa disposition un poste D-2, déjà approuvé par le septième Congrès (1975), et un nouveau poste D-1. Le Congrès a considéré que ces postes donneraient au Secrétaire général le volant nécessaire pour organiser les travaux du secrétariat et apporter les ajustements voulus. Le Secrétaire général doit consulter le Comité exécutif avant d'utiliser ces postes additionnels.

119. L'effectif approuvé de 246 postes dépasse de 8 le nombre maximum actuel, qui est de 238. Le Comité consultatif a été informé que cette augmentation est le résultat net de l'expansion de divers programmes hautement prioritaires (Veille météorologique mondiale, applications (agriculture, hydrologie) et activités régionales), partiellement compensée par des réductions dans d'autres domaines. Il faut noter que le total de 246 postes approuvés ne comprend pas le personnel du Département de la coopération technique, rémunéré au moyen des fonds du PNUD, ni le personnel affecté à des activités communes prévues dans l'accord conclu entre l'OMM et le Conseil international des unions scientifiques (CIUS).

3. Budget pour 1980

120. Conformément à la pratique établie antérieurement par le Comité exécutif et applicable aux sessions qui suivent immédiatement les réunions du Congrès, le projet de programme et budget qui a été soumis au Comité exécutif pour la première année (1980) du huitième exercice (1980-1983) se présentait sous la forme d'un document succinct. Ce document récapitulait les décisions du huitième Congrès concernant le niveau approuvé des activités envisagées pour 1980, ainsi que les

crédits correspondants qu'il était proposé d'inscrire au budget. Il indiquait aussi la part des fonds inscrits au budget quadriennal pour les frais d'administration et d'appui qui correspondait à l'année 1980. Le Comité exécutif a approuvé un budget de 17 495 000 dollars, qui représente 23,5 p. 100 du plafond de dépenses approuvé par le Congrès pour la période quadriennale. Ce montant a été calculé sur la base du taux de change (1,68 franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis) fixé par l'Organisation des Nations Unies pour avril 1979, et des traitements en vigueur à cette date.

121. Le budget approuvé pour 1980 accuse une augmentation de 694 482 dollars (4,1 p. 100) par rapport au montant révisé du budget approuvé pour 1979 (voir plus haut par. 113 et 114). Le tableau ci-après récapitule les crédits ouverts, par titre du budget :

Titre	Budget approuvé pour 1980	Budget initial approuvé pour 1979 a/	Augmentation en 1980 par rapport à 1979
	Dollars	Dollars	Dollars
I. Organes directeurs	485 000	725 200	(240 200)
II. Direction exécutive	874 000	850 400	23 600
III. Programmes scientifiques et techniques :			
A. Veille météorologique mondiale	2 519 100	1 561 174	957 926
B. Programme de recherche et de développement	1 744 300	2 434 036	(689 736)
C. Programme des appli- cations météoro- logiques et de l'envi- ronnement	1 316 300	1 689 572	(373 272)
D. Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau	821 000	712 748	108 252
E. Climat mondial	728 000	-	728 000
IV. Programmes régionaux de coopération technique et programmes de formation	2 187 100	1 957 223	229 877

/...

Titre	Budget approuvé pour 1980	Budget initial approuvé pour 1979 a/	Augmentation en 1980 par rapport à 1979
	Dollars	Dollars	Dollars
V. Activités d'appui aux programmes	3 562 600	3 683 174	(120 574)
VI. Administration et services communs	2 797 400	2 759 695	37 705
VII. Autres crédits budgétaires	460 000	427 296	32 704
TOTAL	17 495 000	16 800 518	694 482

a/ Y compris la reconduction de l'excédent de 1978 et les crédits additionnels. Une ventilation du budget de 1979, tel qu'il avait été initialement approuvé par le Comité exécutif, figure dans le tableau faisant suite au paragraphe 123 du rapport du Comité consultatif publié sous la cote A/33/309.

4. Fonds de roulement

122. Le Congrès a approuvé une augmentation de 500 000 dollars du Fonds de roulement qui a ainsi été porté de 2 millions à 2,5 millions de dollars en 1980-1983. L'un des principaux Etats membres ayant été momentanément empêché de verser sa contribution, l'organisation a connu un sérieux problème de trésorerie. Le Congrès a donc autorisé le Secrétaire général à recourir à des emprunts intérieurs à court terme et, si cela ne suffisait pas, à des emprunts extérieurs à court terme.

5. Divers

123. A sa huitième session, le Congrès a examiné la question de savoir si le franc suisse devait être adopté comme monnaie de compte aux fins du budget à la place du dollar des Etats-Unis. Considérant que le dollar des Etats-Unis était la monnaie utilisée par la plupart des organisations et que l'utilisation du franc suisse rendrait plus difficile la comparaison avec les budgets des autres organisations, le Congrès a décidé de ne pas changer de monnaie de compte aux fins du budget.

124. Le Congrès a également examiné la question de savoir si l'adoption de deux budgets biennaux pour chaque exercice conviendrait aux besoins de l'organisation. Il a noté que la plupart des organisations du système des Nations Unies avaient maintenant adopté un cycle biennal, sur la recommandation du Conseil économique et social et d'autres organes intergouvernementaux. Le Congrès a été d'avis que, malgré ces recommandations visant l'harmonisation de

/...

la présentation des programmes et des budgets, son exercice quadriennal ne pouvait être scindé en deux exercices biennaux successifs. Afin que le Comité exécutif puisse continuer à contrôler les programmes annuels et les ressources financières qui leur sont allouées, le Congrès a décidé de ne rien changer au système actuel de budgétisation annuelle.

I. Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime

	<u>Dollars</u>
Budget (montant brut) pour 1980-1981 <u>a/</u>	20 635 600
Budget (montant brut) approuvé pour 1978-1979	<u>12 661 300</u>
Augmentation	7 974 300
	63 p. 100

a/ Propositions du Secrétaire général au Conseil de l'OMCI à sa quarante-deuxième session (voir plus loin par. 128 et 129).

125. Le Comité consultatif s'est entretenu du budget de l'OMCI et de questions connexes avec le Secrétaire général de l'organisation.

1. Situation budgétaire en 1978-1979

126. Le budget (montant brut) de l'OMCI approuvé pour 1978-1979 s'élève à 12 661 300 dollars (6 034 400 dollars pour 1978 et 6 626 900 dollars pour 1979). A sa quarante-deuxième session, tenue en mars 1979, le Conseil de l'OMCI a été informé que, bien qu'il n'y ait pas eu de déficit budgétaire en 1978, l'évolution de la situation en 1979 entraînerait vraisemblablement un déficit de 942 000 dollars pour l'ensemble de l'exercice biennal. Le Comité consultatif a été informé par le Secrétaire général qu'après un examen récent de la situation budgétaire, il s'avérait que le déficit serait de l'ordre de 1,35 million de dollars (montant net). Selon les indications données par le Secrétaire général, les principaux facteurs à l'origine du déficit ont été l'appréciation de la livre sterling (celle-ci vaut actuellement 2,22 dollars, alors que le taux présumé dans le budget était de 1,99 dollar) et l'inflation (le taux est de 15,8 p. 100 par an et l'on prévoit qu'il atteindra 17,5 p. 100 d'ici à la fin de 1979, alors que le taux utilisé pour établir le budget était de 10 p. 100).

127. Le Secrétaire général a rappelé que, par suite de décisions prises par l'Assemblée de l'OMCI à sa dixième session ordinaire et par le Conseil de l'OMCI à sa quarante et unième session, l'excédent de trésorerie de 1 951 065 dollars enregistré en 1976-1977 avait été réparti entre le fonds d'installation du siège (750 000 dollars) et le Fonds de réserve de change (1 201 065 dollars) (voir document A/33/309, par. 128 et 129). A sa quarante-deuxième session, en mars 1979, le Conseil de l'OMCI a décidé que le montant viré au Fonds de réserve de change serait utilisé en totalité pour couvrir le déficit budgétaire de 1978-1979.

/...

On compte que le reste du déficit (1,35 million de dollars moins 1,2 million de dollars, soit 150 000 dollars) pourra être couvert par des recettes accessoires supplémentaires. Dans ces conditions, le Secrétaire général de l'OMCI a indiqué qu'il n'avait pas l'intention de demander de crédits additionnels.

2. Budget pour 1980-1981

128. Le Secrétaire général a soumis au Conseil de l'OMCI à sa quarante-deuxième session (mars 1979) des demandes de crédits se chiffrant au total à 20 635 600 dollars pour l'exercice biennal 1980-1981 (ce qui représente une augmentation de 7 974 300 dollars, soit 63 p. 100, par rapport au budget approuvé de 12 661 300 dollars pour 1978-1979). Ce montant a été calculé sur la base du taux de change de 1,99 dollar pour une livre sterling en vigueur en février 1979 et d'un taux d'inflation annuel présumé de 10 p. 100. On trouvera dans le tableau ci-après une ventilation de ce montant par principal objet de dépense (et le montant correspondant des crédits ouverts pour 1978-1979).

/...

Titre	Exercice biennal 1978-1979	Exercice biennal 1980-1981 ^{a/}			Augmentation (diminution) 1980-1981 par rapport à 1978-1979	
	<u>Dollars</u>	1980	1981	Total	<u>Dollars</u>	<u>Pourcentage</u>
I. Réunions	2 006 800	811 200	1 241 200	2 052 400	45 600	2,3
II. Personnel	8 190 600	5 873 550	6 606 550	12 480 100	4 289 500	52,4
III. Services généraux	1 520 300	1 168 500	1 231 500	2 400 000	879 700	57,9
IV. Impression et publications	65 200	50 100	55 100	105 200	40 000	61,3
V. Autres crédits budgétaires	878 400	431 100	3 166 800	3 597 900	2 719 500	309,6
TOTAL (montant brut)...	12 661 300	8 334 450	12 301 150	20 635 600	7 974 300	63,0
A DEDUIRE :						
Recettes accessoires.	247 000	232 000	184 000	416 000	169 000	68,4
TOTAL (montant net)....	12 414 300	8 102 450	12 117 150	20 219 600	7 805 300	62,9

a/ Projet de budget soumis au Conseil à sa quarante-deuxième session.

129. Le Conseil, sur la suggestion de son groupe de travail budgétaire, a recommandé que la durée du calendrier des réunions au cours de l'exercice biennal soit ramenée de 66 semaines et demie à 44 semaines, ce qui permettrait de réduire le volume de la documentation. Les économies qui en résulteraient sont estimées à 700 000 dollars au titre I (réunions) et à 600 000 dollars au titre II (personnel) (voir plus loin par. 130 et 131). Toutefois, la réduction du volume de la documentation serait contrebalancée par des besoins supplémentaires liés à l'utilisation accrue de l'espagnol comme langue de travail de l'OMCI. Il pourrait également s'avérer nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires selon les décisions qui seront prises par l'Assemblée quant aux taux de change et aux projections de l'inflation.

3. Personnel

130. Le tableau d'effectifs de l'OMCI pour 1978-1979 comprend 210 postes inscrits au budget ordinaire (dont 71 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur) et 31 postes inscrits au budget de la coopération technique (dont 10 postes d'administrateur), ce qui représente en tout 241 postes. Pour l'exercice biennal 1980-1981, le Secrétaire général avait proposé au Conseil à sa quarante-deuxième session la création de 20 postes nouveaux au titre du budget ordinaire (4 postes d'administrateur et 16 postes d'agent des services généraux) et de 4 postes d'agent des services généraux au titre du budget de la coopération technique, soit 265 postes au total.

131. Le Secrétaire général a fait savoir au Comité consultatif que, compte tenu de la décision du Conseil de réduire le nombre des réunions et le volume de la documentation pour l'exercice biennal 1980-1981 (voir par. 129 ci-dessus) ainsi que de la nécessité de réaliser des économies, il ne demandait plus à présent que deux postes pour les services linguistiques espagnols (un poste d'administrateur et un poste d'agent des services généraux).

4. Locaux et installations du siège

132. Le Comité consultatif a été informé que la construction du nouveau bâtiment du siège progressait comme prévu et que les travaux devraient être terminés dans le courant du deuxième semestre de 1981. Le Secrétaire général de l'OMCI a indiqué au Comité que le coût des installations et les dépenses connexes seraient de l'ordre de 6 millions de dollars (au taux de 2,22 dollars pour une livre sterling), échelonnés sur deux exercices biennaux (4 millions de dollars en 1980-1981 et 2 millions de dollars en 1982-1983). Le Secrétaire général a déclaré que, sous réserve qu'il puisse obtenir auprès des Etats membres des prêts directs sans intérêts ou à des conditions de faveur, dont le montant pourrait se chiffrer à 1,3 million de dollars, et après utilisation du solde du Fonds d'installation du siège (approximativement 700 000 dollars) des crédits d'environ 2 millions de dollars seraient nécessaires pour les travaux de construction en 1980-1981.

5. Détermination du montant des contributions mises en recouvrement

133. Le Comité consultatif a appris que le groupe de travail spécial créé par le Conseil de l'OMCI à sa trente-huitième session afin d'examiner la proposition d'un Etat membre tendant à modifier la formule utilisée pour fixer le montant des contributions mises en recouvrement auprès des membres de l'OMCI avait recommandé de conserver la formule actuelle. A sa quarante-deuxième session, le Conseil de l'OMCI a approuvé cette recommandation et l'a transmise à l'Assemblée pour qu'elle l'examine à sa onzième session ordinaire. /...

J. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

	<u>Francs suisses</u>	<u>Dollars E.-U. a/</u>
Prévisions de dépenses pour 1980 <u>b/</u>	29 658 000	17 143 352
Budget de 1979 (dépenses)	<u>27 635 000</u>	<u>15 973 988</u>
Augmentation	2 023 000	1 169 364
	7,3 p. 100	
	<u>Francs suisses</u>	<u>Dollars E.-U. a/</u>
Prévisions de dépenses pour 1981 <u>b/</u>	31 326 000	18 107 514
Prévisions de dépenses pour 1980	<u>29 658 000</u>	<u>17 143 352</u>
Augmentation	1 668 000	964 162
	5,6 p. 100	

a/ Au taux de 1,73 franc suisse pour un dollar E.-U.

b/ Non compris les coûts imputables à l'extension de l'emploi de certaines langues (voir plus loin par. 154 et 155).

134. Par sa résolution 3346 (XXIX) du 17 décembre 1974, l'Assemblée générale a approuvé l'accord conclu entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), en vertu duquel l'OMPI est devenue une institution spécialisée des Nations Unies. L'article 16 de l'accord en question dispose que le projet de budget de l'OMPI est communiqué à l'Assemblée générale des Nations Unies pour examen; conformément à son mandat, le Comité consultatif a examiné le projet de budget de l'OMPI pour 1980-1981.

1. Budget-programme biennal pour 1980 et 1981

135. Les organes directeurs compétents de l'OMPI ont adopté à l'unanimité une résolution prévoyant l'application à titre expérimental, jusqu'en 1985, d'un cycle budgétaire biennal 7/ commençant les années paires, conformément à la pratique qui est déjà suivie par l'ONU et par plusieurs autres organisations du système des Nations Unies.

7/ Les budgets biennaux sont adoptés par l'Assemblée générale de l'OMPI (budget des dépenses communes des unions), la Conférence de l'OMPI (budget de la Conférence) et les assemblées des Unions de Berne et de Paris et des unions spéciales (budgets respectifs de ces unions). Aucun budget annuel ne sera adopté au moins d'ici les sessions de 1985 des organes directeurs de l'OMPI.

/...

136. Les budgets de l'OMPI montrent bien que cette organisation est aussi un ensemble d'unions distinctes. De ce fait, ces budgets ont un double caractère : il y a, d'une part, le budget de la Conférence de l'OMPI et le budget des dépenses communes des unions et, d'autre part, le budget des unions elles-mêmes, qui sont administrées par l'OMPI. Le budget-programme est présenté par "grandes activités", dont chacune est subdivisée en programmes, avec l'indication, par objet de dépenses, des dépenses relatives à chaque programme et de la part desdites dépenses qui est à la charge des unions intéressées ou d'autres organismes.

137. Les dépenses communes des unions sont couvertes par les contributions mises en recouvrement auprès des unions, conformément à un barème fixé par les organes directeurs 8/. En outre, l'Union pour la protection des obtentions végétales (UPOV), qui a une administration distincte 9/, verse au titre des dépenses communes une contribution dont le montant est déterminé d'un commun accord ("contribution convenue"). Il existe d'autres recettes (celles qui proviennent de la vente de publications et les recettes accessoires), qui sont regroupées dans le budget sous la rubrique "Publications et divers".

138. Les activités de fond des unions elles-mêmes sont financées de diverses manières. Les membres des Unions de Paris, de Berne, de Nice, de Locarno et de l'Union pour la classification internationale des brevets (Union IPC), ainsi que les Etats membres de l'OMPI qui ne sont membres d'aucune union, versent une contribution obligatoire (dite "contribution ordinaire"). Les activités des Unions de Madrid, de La Haye et de Lisbonne sont financées par les droits d'enregistrement perçus par le service d'enregistrement créé pour chacune de ces unions ("recettes des services d'enregistrement"). Des droits sont également perçus lors du dépôt des demandes de brevets présentées en application du Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Les "contributions mixtes" se composent des contributions "ordinaires" (obligatoires), versées par les Etats membres en application du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et des contributions "spéciales" (volontaires) versées pour financer le programme du PCT par des Etats qui ne sont pas parties à ce traité.

2. Budget-programme pour 1980-1981

139. Le budget-programme porte sur les années 1980 et 1981. Toutefois, comme il s'agit du premier budget biennal de l'OMPI, les comparaisons ont été faites par année, les chiffres de 1980 étant comparés à ceux de 1979 et les chiffres de 1981

8/ Les organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI sont les organes intergouvernementaux mentionnés dans la note du paragraphe 135 ci-dessus, ainsi que le Comité de coordination de l'OMPI et les comités exécutifs des Unions de Berne et de Paris.

9/ Le Directeur général de l'OMPI est aussi le plus haut fonctionnaire de l'UPOV. Les autres unions membres de l'OMPI sont toutes administrées conjointement par le Bureau international pour la protection de la propriété intellectuelle, qui constitue le secrétariat de l'OMPI.

à ceux de 1980. Comme on le verra dans les tableaux qui figurent plus bas, on a fait (pour la première fois) une distinction entre les activités du programme (PRG) et les activités d'enregistrement (REG). Selon l'OMPI, les activités de fond, ou activités du programme, servent deux fins, à savoir :

a) Assurer la protection et la diffusion des créations intellectuelles dans le monde entier, tant dans les pays développés que dans les pays en développement; et

b) Apporter une contribution spéciale au développement des pays du tiers monde dans le domaine de la propriété intellectuelle. Quant aux activités d'enregistrement, elles consistent, selon l'OMPI, à recevoir, examiner et suivre les demandes de brevets présentées en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), de l'Arrangement de Madrid sur l'enregistrement international des marques de fabrique et de l'Arrangement de La Haye sur le dépôt international des dessins et modèles industriels.

140. L'OMPI estime que cette distinction entre activités du programme et activités d'enregistrement est utile parce que ces deux types d'activités sont de nature différente, les unes étant techniques et les autres administratives, et que le mode de financement et de budgétisation est fondamentalement différent dans les deux cas. Les activités du programme sont financées par les Etats membres et ceux-ci contrôlent entièrement ces activités. Par contre, les activités d'enregistrement sont normalement financées par les droits qui sont perçus lors du dépôt des demandes. Ni les Etats ni le Bureau international n'ont le moindre contrôle réel sur les activités d'enregistrement : il s'agit de services dont la nature est définie par des traités et dont l'ampleur dépend uniquement et directement de l'utilisation qui en est faite par les particuliers et les entreprises. Etant donné qu'il est extrêmement difficile de prévoir dans quelle mesure il sera fait appel à ces services, les budgets de l'Union PCT et des Unions de Madrid et de La Haye sont, et seront toujours, très approximatifs. Le rôle des Etats membres dans ces unions consiste essentiellement à veiller en permanence à ce que le Bureau international soit administré de façon efficace et économique.

3. Comparaison entre les prévisions de dépenses pour 1980 et le budget de 1979

141. Le tableau ci-après indique, par type d'activité, les variations des coûts et les augmentations d'activités qui sont prévues en 1980 par rapport à 1979.

(En milliers de francs suisses)

Grandes activités	(A)	(B)	(C)		(D)		(E)	(F)
	Budget de 1979 <u>a/</u>	Programme pour 1980 : Montant des dépenses aux taux de 1979	Augmentation (diminution) au titre des programmes (B) - (A) %		Augmentation (diminution) des coûts %		Programme pour 1980 : Montant des dépenses, aux taux applicables pour 1980 (B) + (D)	Pourcentage des dépenses par rapport au total des dépenses prévues pour 1980
Programme (PRG)	13 978	14 232	254	+1,8	(312)	-2,2	13 920	46,9 %
Enregistrement (REG)	11 416	13 791	2 375	+20,8	(179)	-1,6	13 612	45,9 %
Organes directeurs et gestion	1 887	1 817	(70)	-3,7	(49)	-2,5	1 768	6,0 %
UPOV	354	366	12	+3,4	(8)	-2,3	358	1,2 %
TOTAL	27 635	30 206	2 571	+9,3	(548)	-2,0	29 658	100,0 %

a/ Comme les dépenses de l'OMPI pour 1979 n'étaient pas présentées de cette façon, les chiffres correspondants ont dû être recalculés.

142. Le total des dépenses prévues au budget pour 1980 s'élève à 29 658 000 francs suisses (17 143 352 dollars), ce qui représente une augmentation de 2 023 000 francs suisses (1 169 364 dollars), ou de 7,3 p. 100, par rapport au budget (dépenses) de 1979.

143. Cette augmentation de 7,3 p. 100 par rapport à 1979 correspond à une augmentation de 9,3 p. 100 au titre des programmes, laquelle est en partie compensée par une diminution des coûts de 2 p. 100.

144. Cette diminution des coûts (2 p. 100) est principalement imputable au fait que, compte tenu de l'expérience, les dépenses de personnel pour 1980 ont été établies à un montant moins élevé que dans le budget de 1979. Sauf pour les travaux d'imprimerie, aucun crédit n'est prévu dans le projet de budget pour 1980 pour faire face aux augmentations des coûts. L'OMPI a indiqué que, si ces augmentations ne pouvaient être couvertes au moyen d'économies ou par prélèvement sur les fonds de réserve, elle serait obligée de demander des contributions supplémentaires.

145. L'augmentation de 9,3 p. 100 au titre des activités se décompose comme suit:

- a) Une augmentation de 0,9 p. 100 des activités du programme (PRG), qui est principalement imputable à la tenue d'une conférence diplomatique pour la révision de la Convention de Paris;
- b) Une augmentation de 8,6 p. 100 des activités d'enregistrement (REG), qui est principalement imputable au fait que l'on prévoit une augmentation de plus de 100 p. 100 du nombre des demandes de brevets internationaux présentées en application du Traité de coopération en matière de brevets (PCT);
- c) Une petite diminution de 0,2 p. 100 au titre des autres activités.

4. Comparaison entre les prévisions de dépenses pour 1980 et 1981

146. Le tableau suivant indique, par type d'activité, les variations des coûts et les augmentations d'activités qui sont prévues en 1981 par rapport à 1980.

(En milliers de francs suisses)

Grandes activités	(A)	(B)	(C)		(D)		(E)	(F)
	Prévisions de dépenses pour 1980	Programme pour 1981 : Montant des dépenses aux taux de 1980	Augmentation (diminution) au titre des programmes (B) - (A) %		Augmentation (diminution) des coûts %		Programme pour 1981 : Montant des dépenses, aux taux applicables pour 1981 (B) + (D)	Pourcentage des dépenses par rapport au total des dépenses prévues pour 1981
Programme (PRG)	13 920	14 171	251	+1,8	202	+1,5	14 373	45,9 %
Enregistrement (REG)	13 612	14 350	738	+5,4	278	+2,0	14 628	46,7 %
Organes directeurs et gestion	1 768	1 910	142	+8,0	27	+1,5	1 937	6,2 %
UPOV	358	386	28	+7,8	2	+0,5	388	1,2 %
TOTAL	29 658	30 817	1 159	+3,9	509	+1,7	31 326	100,0 %

...

147. Le total des dépenses prévues au budget pour 1981 s'élève à 31 326 000 francs suisses (18 107 514 dollars), ce qui représente une augmentation de 1 668 000 francs suisses (964 162 dollars), ou de 5,6 p. 100, par rapport aux dépenses prévues au budget pour 1980.

148. Cette augmentation de 5,6 p. 100 par rapport à 1980 correspond à une augmentation de 3,9 p. 100 au titre des programmes et à une augmentation des coûts de 1,7 p. 100.

149. Cette augmentation des coûts de 1,7 p. 100 indiquée dans le tableau est principalement imputable aux crédits nécessaires pour faire face à l'augmentation des coûts standards dans le cas des dépenses de personnel et à une augmentation de 5 p. 100 des dépenses d'imprimerie. Aucun autre crédit n'est prévu au budget pour 1981 au titre des augmentations des coûts.

150. L'augmentation de 3,9 p. 100 au titre des activités se décompose comme suit :

- a) Une augmentation de 0,8 p. 100 des activités du programme (PRG);
- b) Une augmentation de 2,5 p. 100 des activités d'enregistrement, qui est principalement imputable au fait que l'on prévoit une augmentation de plus de 50 p. 100 du nombre des demandes de brevets internationaux présentées en application du Traité de coopération en matière de brevets (PCT);
- c) Une augmentation de 0,6 p. 100 principalement imputable à la tenue des sessions ordinaires des organes directeurs de l'OMPI en 1981.

5. Personnel

151. Le nombre total des postes inscrits au budget de 1979 était de 205. Vingt-quatre nouveaux postes ont été approuvés pour 1980 (8 postes d'administrateur et 16 postes d'agent des services généraux) et 13 autres (1 poste d'administrateur et 12 postes d'agent des services généraux) pour 1981.

152. Selon l'OMPI, l'augmentation du personnel qui s'occupe des activités du programme est due principalement à la nécessité de remédier à l'insuffisance des effectifs actuels 10/. L'OMPI a signalé au Comité consultatif qu'étant donné que l'essentiel des activités du Bureau international consiste à organiser des réunions entre les représentants des Etats membres et que la plus grande partie des documents qu'il publie sont directement liés à ces réunions, le nombre de réunions, ainsi que le nombre et le volume des documents publiés par le Bureau, constituaient l'indice le meilleur et le plus sûr pour calculer son volume de travail. Il ressort d'une étude réalisée par l'OMPI qu'entre 1973 et 1978, le nombre de jours

10/ Pour 1980, on prévoit deux postes nouveaux pour les activités PRG et l'équivalent de 5 postes prélevés sur ceux qui étaient prévus pour les activités d'appui; pour 1981, on prévoit un poste nouveau pour les activités PRG et l'équivalent de deux postes prélevés sur ceux qui étaient prévus pour les activités d'appui.

de conférence et le nombre de pages originales de documents ont augmenté respectivement de 186 p. 100 et de 70 p. 100, alors que les effectifs prévus au budget n'ont augmenté que de 25 p. 100, ce qui montre bien que, malgré une certaine amélioration des méthodes de travail et du matériel, les effectifs de l'OMPI sont très insuffisants. De l'avis de l'OMPI, on arrive à la même conclusion en procédant à des comparaisons détaillées, par secteur, du volume de travail et des effectifs.

153. Les créations de postes pour les activités d'enregistrement sont également imputables à l'insuffisance des effectifs 11/ et au fait que l'on prévoit une augmentation importante du nombre des demandes de brevets internationaux qui seront présentées en application du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) 12/. L'OMPI avait établi le budget de 1979 en se fondant sur l'hypothèse qu'environ 1 000 demandes de brevets internationaux seraient présentées en application du PCT. Les prévisions de dépenses pour 1980 ont été établies sur la base de 2 100 demandes (soit une augmentation de 110 p. 100) et les prévisions pour 1981 sur la base de 3 200 demandes (soit une augmentation de 220 p. 100 par rapport à 1979 et de 52 p. 100 par rapport à 1980).

6. Extension de l'emploi de certaines langues

154. Comme suite à une décision du Comité de coordination de l'OMPI tendant à inscrire à l'ordre du jour des sessions de 1979 des organes directeurs compétents de l'OMPI la question de l'extension de l'emploi de l'arabe, de l'espagnol, du portugais et du russe, le Directeur général de l'OMPI a proposé que cette organisation adopte ces quatre langues comme langue de travail. Pour donner suite à ces propositions, il aurait fallu créer sept nouveaux postes à partir de 1980 et prévoir un montant supplémentaire de 800 000 francs suisses qui aurait été couvert par prélèvement sur les budgets des Unions de Paris et de Berne. Les organes directeurs de l'OMPI ont décidé de ne prévoir qu'un montant annuel supplémentaire de 400 000 francs suisses 13/ dans les budgets pour 1980 et 1981, mais le Directeur général a été autorisé à engager à ce titre des dépenses supplémentaires jusqu'à concurrence d'un montant annuel de 400 000 francs suisses en 1980 et 1981 dans la mesure où ces dépenses pourraient être couvertes par des économies réalisées sur d'autres postes de dépense des budgets des Unions de Paris et de Berne pour 1980 et 1981.

11/ Deux postes pour ces activités REG en 1980.

12/ Pour 1980, on a prévu pour les activités REG 11 postes nouveaux et l'équivalent de quatre postes prélevés sur ceux qui étaient prévus pour les activités d'appui; pour 1981, on prévoit six postes nouveaux pour ces activités et l'équivalent de quatre postes prélevés sur ceux qui étaient prévus pour les activités d'appui.

13/ Ces montants, qui représentent une augmentation de 1,8 p. 100 en 1980 par rapport au budget de 1979 et une augmentation de 1,3 p. 100 en 1981 par rapport à 1980, ne sont pas inclus dans le tableau précédant le paragraphe 134 ni dans les paragraphes 135 à 153.

155. Il convient de noter que les organes directeurs compétents de l'OMPI ont décidé que les services d'interprétation à fournir pour la révision de la Convention de Paris devraient être assurés en cinq langues au lieu de quatre comme il avait été prévu dans les prévisions de dépenses pour 1980, et qu'un montant supplémentaire de 95 000 14/ francs suisses devrait être inscrit à cet effet au budget de l'Union de Paris pour 1980.

7. Acceptation du statut du Corps commun d'inspection

156. Les organes directeurs de l'OMPI ont décidé qu'à moins que l'Assemblée générale de l'OMPI n'en décide autrement à sa session de 1981, l'OMPI accepterait le statut du Corps commun d'inspection avec effet du 1er janvier 1982 et que le Directeur général établirait pour cette session de l'Assemblée générale un rapport détaillé sur le mandat, la composition et les réalisations du Corps commun.

14/ Ibid.

L. Agence internationale de l'énergie atomique

	<u>Dollars</u>
Projet de budget ordinaire pour 1980	80 643 000
Budget ordinaire ajusté de 1979	65 177 000
	<hr/>
Augmentation	15 466 000
	23,7 p. 100

157. Le Comité consultatif s'est entretenu avec des représentants du Directeur général du projet de budget de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour 1980 et de questions connexes.

158. Conformément au statut de l'Agence, le Conseil des gouverneurs soumet chaque année à la Conférence générale, pour approbation, un projet de budget. Ce projet est d'abord établi par le Directeur général, puis examiné par le Comité administratif et budgétaire du Conseil. Il est élaboré chaque année dans le cadre d'un programme roulant de six ans, qui est actualisé tous les deux ans. Le projet de budget pour 1980 concerne la deuxième année de la période 1979-1980, pour laquelle des plans détaillés ont été présentés l'année dernière dans le cadre du programme de travail de l'Agence pour 1979-1984. Ce projet de budget a été examiné par le Conseil des gouverneurs en juin 1979 et sera soumis à la Conférence générale à sa vingt-troisième session ordinaire, en décembre 1979.

159. Les activités de l'Agence sont financées par deux sources principales : "budget ordinaire" et le "budget d'opérations". De plus, l'Agence dispose de fonds extra-budgétaires.

1. Présentation du budget et tendances des programmes

160. La structure et la présentation du projet de budget de l'Agence pour 1980 restent pour l'essentiel les mêmes que celles du programme de travail pour 1979-1984 et du budget pour 1979. Toutefois, les représentants du Directeur général ont signalé deux caractéristiques nouvelles :

a) A titre de mesure complémentaire visant à atteindre l'objectif qui consiste à indiquer dans tous les cas le total des coûts imputables à chaque programme, on s'est efforcé de répartir les coûts relatifs aux services de conférence et aux communications téléphoniques interurbaines et internationales entre les programmes, en fonction du taux d'utilisation; et

b) Les estimations du coût des services fournis à d'autres organisations ont été regroupées dans un programme intitulé "R. Coût des travaux exécutés pour d'autres organisations" (voir ci-dessous le tableau figurant au paragraphe 165); ce programme sera entièrement financé par les recettes accessoires provenant de la fourniture de services communs au Centre international de Vienne.

/...

161. Les représentants du Directeur général ont indiqué que trois facteurs avaient considérablement influé sur le projet de budget pour 1980 : a) des augmentations substantielles dues à l'inflation, b) une nouvelle baisse du dollar par rapport au schilling autrichien, et c) les frais d'exploitation du siège permanent au Centre international de Vienne - facteurs qui échappent dans une large mesure au contrôle de l'Agence. Dans ces conditions, l'Agence avait pris des mesures d'austérité budgétaire dans tous les domaines où elle pouvait exercer un contrôle, de façon à maintenir l'augmentation totale du budget dans des limites acceptables. C'est ainsi que les prévisions de dépenses au titre des services de consultants, des heures supplémentaires, du personnel temporaire, et des comités techniques et des groupes consultatifs étaient inférieures aux montants ajustés du budget de 1979, de même que les prévisions de dépenses au titre des frais de voyage pour tous les principaux programmes, à l'exception de ceux concernant l'assistance technique et les garanties. En outre, le nombre des réunions de comités techniques et de groupes consultatifs et celui des conférences et des colloques avaient été sensiblement réduits par rapport à 1979.

162. Le Comité a demandé quelles étaient les mesures prévues par l'Agence pour réduire les dépenses relatives au programme de publications et aux réunions. Les représentants du Directeur général ont expliqué qu'il avait été décidé :

a) De ne plus reproduire les mémoires présentés aux conférences et aux colloques et de ne fournir aux participants que des résumés détaillés;

b) De limiter à huit le nombre des séances de trois heures pour les conférences et colloques durant une semaine, de façon à ne pas avoir à recruter des équipes d'interprètes supplémentaires;

c) D'appliquer strictement la règle qui veut que l'Agence n'assure de services d'interprétation dans une langue de travail donnée que lorsque elle a été avertie six semaines au moins avant la date de la réunion que des participants à cette réunion auraient besoin desdits services d'interprétation;

d) De renforcer le rôle du Comité des publications de l'Agence dans la sélection des manuscrits du point de vue de leur qualité et de leur utilité pour les Etats Membres; et

e) De réduire la mesure dans laquelle les publications de l'Agence étaient distribuées gratuitement.

2. Budget ordinaire

163. Les crédits qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire de l'Agence pour 1980 s'élèvent à 80 643 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 15 466 000 dollars, soit de 23,7 p. 100, par rapport au budget de 1979. Le projet de budget pour 1980 a été établi sur la base d'un taux de change de 15,05 schillings autrichiens pour un dollar des Etats-Unis, afin que ce projet de budget puisse être comparé directement au budget ajusté de 1979, pour lequel le même taux de change avait été utilisé. Toutefois, comme le taux de change du dollar a de nouveau baissé, un montant de 9 067 000 dollars a été inscrit au projet de budget

/...

ordinaire pour 1980 sous la rubrique "Ajustement des prévisions de coûts du programme" pour calculer ce montant, on a prévu un taux de change moyen de 12,90 schillings pour un dollar en 1980.

164. L'Agence attribue l'augmentation nette (15 466 000 dollars) que le projet de budget pour 1980 accuse par rapport aux crédits ouverts en 1979 (65 177 000 dollars) aux facteurs suivants :

<u>Hausses des prix :</u>	<u>Dollars</u>	
a) Dues à l'inflation	4 500 600	soit 6,9 p. 100
b) Dues aux fluctuations monétaires	9 067 000	soit 13,9 p. 100
Total partiel ...	13 567 600	soit 20,8 p. 100

Modifications apportées aux programmes :

c) Installation de l'Agence à son siège permanent au Centre international de Vienne, et frais d'exploitation (coût net)	1 216 000	soit 1,9 p. 100
d) Croissance réelle des programmes (montant net)	682 400	soit 1,0 p. 100
Total partiel ...	1 898 400	soit 2,9 p. 100
Total	15 466 000	soit 23,7 p. 100

165. Le tableau ci-après indique la ventilation, par programme, des crédits prévus au projet de budget ordinaire de l'Agence pour 1980, ainsi que les chiffres correspondants du budget ajusté de 1979.

<u>Programmes inscrits au budget ordinaire</u>	<u>1979 Budget ajusté Dollars</u>	<u>Hausse des prix Dollars</u>	<u>Augmentation (Diminution) au titre des programmes Dollars</u>	<u>Différence totale Dollars</u>	<u>1980 Prévisions Dollars</u>
A. Assistance technique et formation	2 857 000	221 000	119 000	340 000	3 197 000
B. Energie d'origine nucléaire et réacteurs	3 660 000	163 000	(378 000)	(215 000)	3 445 000
C. Sécurité nucléaire et protection de l'environnement	4 838 000	380 000	(38 000)	342 000	5 180 000
D. Explosions nucléaires à des fins pacifiques .	226 000	13 700	(44 700)	(31 000)	195 000
E. Alimentation et agriculture	3 343 000	279 000	(164 000)	115 000	3 458 000
F. Sciences biologiques ..	2 492 000	185 000	10 000	195 000	2 687 000
G. Sciences physiques	5 181 000	418 000	(190 000)	228 000	5 409 000
I. Centre international de physique théorique ..	710 000	87 000	104 000	191 000	901 000
J. Laboratoire international de radio-activité marine	696 000	178 700	40 300	219 000	915 000
K. Garanties	16 795 000	1 132 000	1 469 000	2 601 000	19 396 000
L. Documentation et services techniques .	4 017 000	142 200	(234 200)	(92 000)	3 925 000
M. Organes directeurs	2 240 000	150 000	(106 000)	44 000	2 284 000
N. Direction et préparation des programmes techniques	1 309 000	92 000	(10 000)	82 000	1 391 000
O. Administration	6 430 000	351 000	105 000	456 000	6 886 000
P. Services généraux	5 217 000	485 000	(1 603 000)	(1 118 000)	4 099 000

/...

<u>Programmes inscrits au budget ordinaire</u>	<u>1979 Budget ajusté Dollars</u>	<u>Hausse des prix Dollars</u>	<u>Augmentation (Diminution) au titre des programmes Dollars</u>	<u>Différence totale Dollars</u>	<u>1980 Prévisions Dollars</u>
P1. Siège permanent (frais d'exploitation)	2 120 000	210 000	4 170 000	4 380 000	6 500 000
R. Coût des travaux exécutés pour d'autres organisations	780 000	13 000	915 000	928 000	1 708 000
S. Installation de l'Agence à son siège permanent	2 266 000	-	(2 266 000)	(2 266 000)	-
T. Ajustement des prévisions de coûts du programme	-	9 067 000	-	9 067 000	9 067 000
Total, budget ordinaire	65 177 000	13 567 600	1 898 400	15 466 000	80 643 000

/...

166. Comme il est indiqué dans le tableau ci-dessus, le montant prévu pour la hausse des prix dans le projet de budget pour 1980 est de 13 567 600 dollars, soit 87,7 p. 100 de l'augmentation totale de 15 466 000 dollars. Selon les représentants du Directeur général, l'Agence a calculé la hausse des prix due à l'inflation (4 500 600 dollars) sur la base d'une augmentation probable du coût de la vie de 6,9 p. 100. La hausse des prix due aux fluctuations monétaires (9 067 000 dollars) représente le coût en dollars pour l'Agence de l'appréciation de la monnaie autrichienne, dont le taux de change est passé de 15,05 schillings pour un dollar des Etats-Unis (budget de 1979) à un taux estimatif moyen de 12,90 schillings autrichiens pour un dollar des Etats-Unis (projet de budget pour 1980).

167. Le coût supplémentaire net de 1 216 000 dollars imputable à l'installation de l'Agence à son siège permanent au Centre international de Vienne et à l'exploitation desdits locaux (voir plus haut par. 164) a été calculé de la façon suivante :

	<u>Dollars</u>
a) Augmentations imputables à la première année complète d'utilisation du Centre de Vienne	4 170 000
b) Coût des services communs que l'Agence fournira à l'ONU et que celle-ci lui remboursera	<u>915 000</u>
Total partiel, a) et b)	5 085 000
c) <u>Moins</u> les réductions au titre des services généraux pour les locaux du siège temporaire qui ne seront pas utilisés en 1980	(1 603 000)
d) <u>Moins</u> le coût de l'équipement du Centre, pour lequel il n'est pas prévu de ressources supplémentaires pour 1980	<u>(2 266 000)</u>
<u>Moins</u> total partiel c) et d)	(3 869 000)
Augmentation nette	<u><u>1 216 000</u></u>

Le Comité consultatif note à cet égard que, si l'Agence utilisait les mêmes méthodes que l'Organisation des Nations Unies, le montant visé à la rubrique d) serait considéré comme une dépense non renouvelable.

168. Le montant de 682 400 dollars prévu pour la croissance réelle des programmes (voir par. 164 ci-dessus) est un montant net qui résulte d'augmentations prévues pour certains programmes et de réductions prévues pour d'autres. Comme il ressort du tableau figurant au paragraphe 165 ci-dessus, on a prévu pour six programmes des augmentations d'un montant total de 1 847 300 dollars, dont 1 469 000 dollars, soit 79,5 p. 100, pour le programme relatif aux garanties. Par contre, des réductions d'un montant total de 1 164 900 dollars ont été prévues pour huit autres programmes.

/...

3. Personnel

169. Le nombre des postes permanents approuvés pour 1978 et 1979 et celui des postes permanents proposés pour 1980 s'établissent comme suit :

<u>AIEA</u>	<u>1978</u> <u>Chiffre</u> <u>ajusté</u>	<u>1979</u> <u>Chiffre</u> <u>ajusté</u>	<u>1980</u>	<u>Augmentation</u> <u>(diminution)</u> <u>En 1980 par</u> <u>rapport à 1979</u>
Directeur général	1	1	1	-
Directeur général adjoint/ Inspecteur général	5	5	5	-
Directeur	21	21	21	-
P-5	121	133	138	5
P-4	189	215	223	8
P-3	125	144	153	9
P-2	42	39	41	2
P-1	12	11	10	(1)
Total partiel	516	569	592	23
Services généraux	690	718	756	38
Services auxiliaires	168	168	80	(88)
TOTAL	1 374	1 455	1 428	(27)

170. Comme il ressort au tableau qui précède, les 1 428 postes permanents proposés pour 1980 (592 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur, 756 postes d'agent des services généraux et 80 postes d'agent des services auxiliaires) représentent une augmentation de 23 postes d'administrateur et de 38 postes d'agent des services généraux et une diminution de 88 postes d'agent des services auxiliaires. La plupart des postes nouveaux (40) sont destinés au programme des garanties (19 postes d'administrateur et 21 postes d'agent des services généraux). Les 21 autres postes nouveaux, dont 17 sont des postes d'agent des services généraux, sont surtout demandés pour les secteurs dans lesquels l'Agence est responsable de services communs, ainsi que pour la Division du budget

/...

et des finances. La réduction du personnel des services auxiliaires concerne principalement du personnel du Service de sécurité et du personnel d'entretien et de nettoyage, qui sera, soit transféré aux services compétents de l'ONU au Centre international de Vienne, puisque l'ONU sera responsable des services communs employant ce personnel, soit licencié puisque le nettoyage doit être assuré par des entreprises de l'extérieur.

4. Budget d'opérations

171. Outre son budget ordinaire, l'Agence a un budget d'opérations qui est financé principalement par des contributions volontaires versées au Fonds général et par des contributions spéciales et directes. Le budget d'opérations de l'Agence comprend le Fonds d'exploitation I et le Fonds d'exploitation II.

172. Pour le Fonds d'exploitation I, l'Agence reçoit des contributions qui aident à financer le Centre international de physique théorique de Trieste (Italie) et le laboratoire international de radio-activité marine de Monaco. Pour 1980, les ressources provenant de ces contributions sont estimées à 1 370 000 dollars, contre 1 285 000 dollars en 1979. En outre, un montant est prélevé sur le budget ordinaire pour aider à financer le centre et le laboratoire; on estime que ce montant sera de 1 816 000 dollars en 1980, contre 1 406 000 dollars en 1979.

173. Le Fonds d'exploitation II est consacré aux activités d'assistance technique (services d'experts, matériel, bourses et formation). Il est presque entièrement financé par des contributions volontaires versées par les Etats membres au Fonds général. Chaque année, un objectif est fixé par la Conférence générale, sur la base d'une recommandation du Conseil des gouverneurs. En juin 1979, le Conseil des gouverneurs a recommandé pour les contributions volontaires un objectif de 10,5 millions de dollars pour 1980, contre 8,5 millions de dollars en 1979.

5. Fonds extra-budgétaires

174. Les fonds extra-budgétaires dont l'Agence disposera en 1980 sont estimés à 10 937 000 dollars (à l'exclusion des contributions en nature), contre 11 734 000 dollars en 1979 et 7 035 810 dollars en 1978 (montants effectifs des engagements). Le PNUD est la principale source de financement prévue (6 millions de dollars). Les programmes auxquels seront consacrés la plupart des fonds extra-budgétaires concernent l'assistance technique et la formation (8 252 000 dollars), les garanties (1 653 000 dollars) ainsi que l'alimentation et l'agriculture (441 000 dollars).

6. Installation de l'Agence à son siège permanent

175. Les représentants du Directeur général ont informé le Comité consultatif que l'Agence s'installerait à son siège permanent au Centre international de Vienne en octobre 1979. L'Agence occupera les tours A-1 et A-2 (avec une superficie utilisable de 50 000 mètres carrés) et elle prendra à sa charge tous les frais d'exploitation correspondants. L'Agence occupera aussi en partie et utilisera le

/...

bâtiment des conférences (avec une superficie utilisable de 30 000 m²) et les deux bâtiments des services communs (avec une superficie utilisable de 60 000 m²). Selon les représentants du Directeur général, les frais d'exploitation des bâtiments des services communs seront partagés environ moitié-moitié entre l'AIEA et l'ONU.

176. Le projet de budget de l'Agence pour 1980 prévoit un montant de 6,5 millions de dollars pour les frais d'exploitation du Centre international de Vienne (voir le tableau figurant au paragraphe 165 ci-dessus). On trouvera ci-après une ventilation de cette somme par principal objet de dépense et par bâtiment :

<u>Estimations de l'AIEA pour les frais d'exploitation du Centre international de Vienne en 1980</u>	<u>Bâtiments à usage de bureaux</u>	<u>Bâtiments des conférences et des services communs</u>	<u>Total</u>
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Electricité	700 000	729 000	1 429 000
Chauffage et climatisation	770 000	488 000	1 258 000
Entretien et fournitures	743 000	686 000	1 429 000
Nettoyage	711 000	392 000	1 103 000
Personnel de gestion des bâtiments	340 000	326 000	666 000
Personnel de sécurité	352 000	263 000	615 000
Total	<u>3 616 000</u>	<u>2 884 000</u>	<u>6 500 000</u>

A cet égard, les représentants du Directeur général ont souligné que l'Agence avait établi les estimations ci-dessus, qui concernent la première année complète d'utilisation du Centre, sans bénéficier de l'expérience d'une exploitation effective des bâtiments. Toutefois, ces estimations avaient été examinées par des groupes spéciaux d'experts choisis par le Conseil des gouverneurs. Selon la conclusion des experts, qui avait été acceptée par le Conseil, la meilleure façon de procéder était de maintenir ce montant prévu de 6,5 millions de dollars et de voir, au cours de l'année suivante ou des deux années suivantes, s'il était réaliste. Le Comité consultatif a aussi été informé que les organisations et le Gouvernement autrichien poursuivaient leurs négociations pour déterminer qui serait responsable de certains aspects des gros travaux d'entretien.